

Du 31 mai au 6 juin 2021 - N° 4761

le Journal du Palais 1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (92^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



L'invitée de la semaine

« Nous sommes fiers de nos agriculteurs »

Les sénateurs Françoise Férat et Henri Cabanel ont présenté en mars 2021 leur rapport sur les agriculteurs en situation de détresse en commission des affaires économiques. *Page 24*

Le miel du Jura prend ses marques

Naturalim, en charge de la production de miel pour Les Compagnons du miel, investit 5,7 millions d'euros pour réorganiser son outil et gagner en espace de stockage. *Page 6*

Nevers rénove les services de l'État

Grâce aux quatre milliards d'euros du plan de relance fléchés rénovation énergétique, les services de l'État à Nevers feront peau neuve. *Page 9*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 14 à 19

Dijon roulera bientôt à l'hydrogène



Mercredi 19 mai, la métropole de Dijon a lancé le chantier de construction de la première station de production d'hydrogène vert sur son territoire. Pour l'occasion, François Rebsamen, maire de Dijon et président de Dijon métro-

pole, Jean-Claude Lagrange et Michel Neugnot, vice-présidents de la région Bourgogne Franche-Comté, et Christophe Rougeot, président du groupe éponyme, se sont réunis pour donner le premier coup de pelle (virtuel). À projet ambi-

teux, budget conséquent : 100 millions d'euros investis par la métropole, avec le soutien de l'État à travers l'Ademe, la région et l'Union européenne. De quoi construire deux stations de production d'hydrogène vert et financer des ben-

nes à ordures ménagères et des bus, roulant à l'hydrogène. Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large, à l'échelle régionale, avec des acteurs et des projets tous plus novateurs les uns que les autres.

Pages 4 et 5

Le Crédit Agricole au chevet des étudiants

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, le Crédit Agricole Franche-Comté a décidé d'allouer un demi million d'euros en soutien aux étudiants. « [Au début de la crise sanitaire] nous parlions - à juste titre - beaucoup de nos aînés. Les jeunes étaient alors les grands oubliés de la crise. Aujourd'hui, les cho-

ses se sont inversées », estime Franck Bertrand, directeur du Crédit Agricole Franche-Comté. La banque mutualiste aidera ainsi les étudiants franc-comtois quatre axes majeurs : l'alimentaire, le bien-être et la santé mentale, l'emploi et la pédagogie et l'accompagnement financier et bancaire.

Page 7

Tout sur le dernier projet de loi d'Éric Dupond-Moretti. *Page 11*



CONCEPTION & CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS



Contrat Unique :
Conception + Construction + Livraison



03 80 66 77 17
112 route de Dijon 21600 LONGVIC

www.visa-ingenierie.com

R 28302 - 4761 - 1,50 €



Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara



Domiciliation

Bureaux permanents

Bureaux de passage

Salles de réunion

Secrétariat

8hemin de la Noue, LONGVIC - contact@gessicacenter.fr - www.gessicacenter.fr

Le chômage en région



Légère hausse du chômage en région

En Bourgogne Franche-Comté, le nombre de demandeur d'emploi de catégorie A évolue à la hausse pour atteindre 123.500 au premier trimestre 2021. Un chiffre qui plus élevé de 0,5 % par rapport au quatrième trimestre de 2020 mais aussi de 4,2 % par rapport au premier trimestre de 2020. Si en France métropolitaine, ce chiffre diminue de 0,4 % par rapport au quatrième trimestre, il évolue différemment quel que soit le département. Il stagne dans le Jura est en baisse en Côte-d'Or (- 0,2 %), Saône-et-Loire (- 0,9 %) et Haute-Saône (- 1,3 %) et augmente dans le Doubs (+ 1,5 %), l'Yonne (+ 1,9 %), le Territoire de Belfort (+ 2,2 %) et la Nièvre (+ 2,4 %). Toutes catégories confondues, la région compte finalement 221.600 demandeurs d'emploi (+ 0,6 % par rapport au T4 2020 et + 6 % par rapport au T1 2020).

Le nouvel usage des résidences secondaires



Une résidence secondaire pour le télétravail ?

D'après une étude exclusive réalisée par le spécialiste de transactions immobilières entre particuliers Pap.fr, la crise sanitaire aurait fait évoluer le marché de la résidence secondaire. Critère classique qui représente un projet d'achat sur deux, 49,4 % souhaitent acheter une résidence secondaire pour y passer leurs vacances et les week-end. Toutefois, nouveaux arrivés pour un projet sur trois, 30,9 % désirent maintenant y vivre plusieurs jours par semaine grâce au télétravail. Ce nouvel usage dope ainsi les recherches en Île-de-France (+ 45,9 %), qui devient la deuxième région la plus recherchée derrière l'indétrônable PACA. Côté financement, avec des acheteurs plus âgés, 54 % d'entre eux n'ont pas recours à un crédit et achètent comptant.

Les vacances d'été des camping-caristes



La France en camping-car, atout de la saison estivale

Cet été, 98 % des camping-caristes annoncent vouloir passer leurs vacances en France, selon le dernier "baromètre du tourisme en camping-car au cours de la saison estivale". Au palmarès des régions françaises, la Bourgogne Franche-Comté s'annonce comme la neuvième destination des camping-caristes avec 4 % des intentions de vacances, derrière la Bretagne (19,3 %), la Nouvelle-Aquitaine (19 %), l'Occitanie (15,5 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %) et les Pays de la Loire (6,3 %). Au total, quelque 867.000 nuitées devraient bénéficier à la région avec une préférence marquée pour le Jura (35 %), avant le Doubs (17 %), la Côte-d'Or (13 %) et la Saône-et-Loire (10 %). Enfin, si les camping-caristes partent majoritairement plus de quatre semaines, ils privilégieront juin (77 %) et septembre (76 %).

baromètre

Éco-responsable dans l'âme, Marion Lonjaret a quitté son poste de commerciale en assurance pour se lancer dans l'aventure entrepreneuriale avec Les Nomades.



Marion Lonjaret propose des échanges de vêtements

Dijon Ses trente bougies soufflées, Marion Lonjaret a décidé de faire une croix sur sa carrière dans l'assurance, après cinq années dont deux à destination des professionnels. Passionnée de "récup", elle a préféré se recycler dans l'entrepreneuriat en lançant son propre concept : Les Nomades. « C'est certes un projet peu conventionnel, mais cela me ressemble et ça a du sens », dévoile Marion Lonjaret. Au numéro 5 de la rue Vaillant, à Dijon, à l'étage supérieur de l'épicerie Papilles, la jeune dijonnaise propose aux clientes de venir échanger leurs vêtements contre d'autres pièces. « Je suis persuadée qu'en consommant différemment, nous pourrions consommer mieux », confie-t-elle, expliquant ses habitudes : « Je loue mes vêtements, et lorsque j'achète quelque chose, j'essaie de privilégier l'occasion, sinon l'achat responsable. Enfin, dans la mesure du possible, je consomme des produits alimentaires locaux ». Au départ de ce projet, Marion Lon-

jaret regardait pour se lancer dans la location avant de rapidement se tourner vers le troc, à l'image de ce qui existait déjà au Canada, comme la boutique Shwap Club. « En France, c'est beaucoup moins répandu, mais il existe quand même une dizaine de concepts que j'ai contactés pour affiner mon projet. »

« VOUS TRIEZ, JE SÉLECTIONNE, ON ÉCHANGE »

Depuis quelques jours, l'appartement aménagé en showroom permet d'accueillir, en toute intimité « comme à la maison », les clientes, avec une notion de partage fièrement affichée et l'idée de créer une communauté autour des Nomades. « Nomades, ça fait pensé au voyage et finalement, ici, les vêtements sont un peu sans domicile fixe, ils voyagent de maisons en maisons. On peut aussi comprendre "No made", sans aucune fabrication où finalement, nous récupérerions ce qui a déjà été produit pour redonner du sens à la pièce », détaille Marion Lonjaret. Sans abonnement ni enga-

gement, la clientèle peut venir apporter jusqu'à 10 pièces parmi lesquelles seront sélectionnées celles qui seront ensuite proposées à l'échange. « Pour bénéficier du service, je propose trois forfaits : un forfait journalier à 25 euros pour venir avec ses pièces et repartir avec d'autres en échange, un forfait mensuel à 35 euros et un forfait trimestriel à 90 euros laissant la possibilité d'échanger, durant toute la période jusqu'à 30 vêtements. » Pour proposer une offre qualitative, Marion Lonjaret a simplement mis en place une charte du vêtement accepté : les pièces doivent être propre, sans odeur, en parfait état, tendance et de saison. « En parallèle, j'ai mis en place un espace créateur pour faire découvrir des œuvres ou encore des produits », complète-t-elle. Pendant les six premiers mois, la créatrice dijonnaise Julie Desoomer fera découvrir ses parfums Virevolte.

ANTONIN TABARD

♦ lesno-mades.com

Ils bougent.



OLIVIER CHEVRIER PREND LA DIRECTION D'HARMONIE MUTUELLE BFC.

Pour accroître le rayonnement de la mutuelle et renforcer son ancrage territorial, Harmonie Mutuelle revoit l'organisation de ses régions et nomme Olivier Chevrier en tant que directeur régional Bourgogne Franche-Comté. Actuellement, Harmonie Mutuelle Bourgogne Franche-Comté compte 128 collaborateurs, 81 élus, neuf agences implantées dans les huit départements de la région et recense 192.563 adhérents (entreprises et particuliers). Âgé de 51 ans, Olivier Chevrier débute sa carrière dans le prêt-à-porter. Il rejoint le secteur mutualiste en 2001 et occupe successivement les postes de responsable conseiller entreprise à la MNH (2001), responsable commercial entreprise à la Mutuelle Familiale (2008) et à la Mutuelle Viasanté (2010), directeur du développement commercial (2017). En 2020, Olivier Chevrier est nommé responsable réseau collectif Nord-est Harmonie Mutuelle puis directeur régional Bourgogne Franche-Comté en avril 2021. « Ma mission en tant que directeur régional est de faire rayonner Harmonie Mutuelle à travers des sujets aussi vastes que l'environnement ou l'accompagnement médical, et de devenir un acteur global et reconnu comme tel dans la région. Pour cela, je suis fier de pouvoir compter sur le pouvoir du collectif, pour nous permettre de construire ensemble et de donner du sens à nos actions au quotidien », confie le nouveau directeur.



BSB NOMME UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR SON MASTER GRANDE ÉCOLE.

Alexandre Pourchet est le nouveau directeur du Master Grande École (MGE). À BSB depuis 2016, il a été directeur du MSc Corporate Finance & Investment Banking (CFIB) puis directeur des programmes Postgraduate. Il est titulaire d'un doctorat en management stratégique et corporate finance à l'Université Paris Dauphine et à l'Université du Québec à Montréal (UQAM). L'une de ses missions est de travailler à l'évolution du MGE, avec une philosophie qui place en son cœur le triptyque « Big Data/Digital, Green, Humanities ». La ligne directrice est l'appréhension de la complexité sous toutes ses formes, le questionnement de son savoir et la quête de sens, ce qui doit se traduire par une hybridation des compétences, via des parcours toujours plus à la carte.

décideurs

MÊME S'ILS N'ONT PLUS D'ADRESSE, NOUS ARRIVERONS JUSQU'À EUX.

La santé est un droit fondamental.
Rien ne nous empêchera de le défendre, partout dans le monde.



**LA SANTÉ
AVANT TOUT**

Faites un don sur
medecinsdumonde.org



Association loi 1901 - © Olmo Calvo - 

ENTREPRISES

« Dijon Métropole future capitale européenne de l'hydrogène »

Environnement. Le 19 mai marquait le début des travaux d'un ambitieux projet d'hydrogène vert de 100 millions d'euros qui prévoit la production locale d'hydrogène décarboné grâce à deux stations construites à Dijon et un vaste programme d'équipement de la collectivité en bennes à ordures et en bus fonctionnant à l'hydrogène. Une première en France.



SIZ'IX ARCHITECTES

Si le titre de cet article peut sembler de prime abord manquer de modestie, il est surtout le reflet de l'enthousiasme non feint de Christophe Rougeot, partie prenante de l'ambitieux projet métropolitain, en tant que président de la SAS Dijon Métropole Smart Energy, créée pour l'occasion. Un projet doté d'un montant d'investissement de 100 millions d'euros qui ambitionne, selon l'homme des travaux publics de « *gagner la bataille du climat en local, grâce au territoire* ». Présenté mercredi 19 mai, lors d'une pose symbolique de première pierre, à Dijon Nord, en face de l'usine d'incinération d'ordures ménagères, François Rebsamen, président de Dijon Métropole et maire de la ville, a dévoilé les grandes lignes de son ambition hydrogène, parlant d'une « *révolution à venir de notre modèle énergétique local* ». Le futur écologique du territoire passe ainsi par la construction de deux stations de production d'hydrogène propre aux portes de Dijon, qui devraient permettre, dès 2023, de réduire les émissions CO2 des transports publics du territoire de 1.726 tonnes par an, soit l'équivalent de 24

millions de kilomètre en voiture citadine. En 2026, plus de 4.200 tonnes de CO2 par an devraient pouvoir être évitées par Dijon métropole, soit environ 58 millions de kilomètres en voiture ou encore 4.200 allers-retours Paris-New-York. Le projet d'hydrogène vert lancé en 2020 par Dijon métropole repose sur la production locale par électrolyse d'hydrogène vert qui permettront, dès 2023, d'alimenter les premières bennes à ordures ménagères propres fonctionnant à l'hydrogène de France (huit mises en service en 2022) et de la plus grande flotte de bus à hydrogène du pays (27 bus en service en 2023). « *Dijon métropole dépasse la dimension symbolique et se hisse au rang des territoires moteurs en matière de mobilité à l'hydrogène vert à l'échelle nationale* », défend François Rebsamen. D'ici 2026, la métropole entend déployer une flotte de véhicules propres composées de 22 bennes à ordures ménagères converties à l'hydrogène vert et de 62 bus hydrogène vert en service. Au total, sur une période de dix ans (de 2021 à 2030), l'objectif est de renouveler l'intégralité de son parc de véhicules lourds en hydrogène soit les 44 bennes à ordures ménagères et les 180 bus de la métropole. Pour optimiser les coûts d'acquisition des bennes

à ordures fonctionnant à l'hydrogène, Dijon Métropole s'est associée à Le Mans Métropole et Angers Loire Métropole dans le cadre d'une offre d'achat groupée. Le 4 mai 2021, les trois collectivités ont passé commande de 29 bennes à ordures ménagères, à raison de : 20 bennes sur les cinq prochaines années pour Dijon métropole, six bennes pour Le Mans Métropole, au rythme de deux par an et trois bennes pour Angers Loire Métropole. Mar-

seille Métropole devrait s'ajouter à la liste des contributeurs

FAVORISE LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La capacité de production des deux futures stations permettra également de proposer aux entreprises et collectivités locales volontaires du territoire de convertir leurs propres parcs et de s'alimenter en hydrogène vert, et de développer enfin un usage grand

public des véhicules à hydrogène.

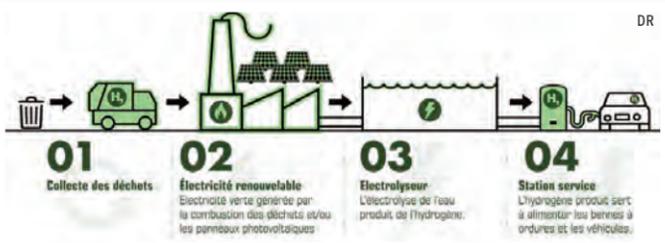
Le modèle développé par la collectivité repose sur l'économie circulaire. L'hydrogène vert est en effet produit par la combustion des déchets issus de la collecte des ordures ménagères des habitants par l'unité de valorisation énergétique dijonnaise et la construction future d'une ferme photovoltaïque de 12 hectares, sur l'ancienne décharge inerte de la ville. « *En structurant une filière locale autour d'une énergie propre*

CHRISTOPHE ROUGEOT
PRÉSIDENT DE DIJON
MÉTROPOLÉ SMART
ENERGY

« Il s'agit d'un projet unique en France et en Europe qui servira de démonstrateur à d'autres collectivités. Avec ce projet, Dijon participe à la démocratisation de l'hydrogène comme alternative zéro-émission pour les transports publics, professionnels ou privés et propose ainsi un véritable changement de modèle énergétique local. »

RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE

Face à l'urgence climatique, l'hydrogène décarboné (c'est à dire qui n'est pas produit à partir d'énergies fossiles) s'impose comme une énergie qui permet de lutter contre les émissions CO2. L'engagement de Dijon métropole en faveur d'une énergie propre apporte une solution locale au défi global du changement climatique. Avec son projet Hydrogène, Dijon engage une politique ambitieuse de soutien aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et de neutralité climatique de l'Union européenne à l'horizon 2050. Si l'hydrogène ne représente aujourd'hui que 2 % de l'ensemble des énergies et qu'il est encore largement produit à partir d'énergies fossiles (seul 4 % de l'hydrogène est aujourd'hui produit par électrolyse et donc « vert »), l'Europe s'est fixée pour objectif d'augmenter la part de l'hydrogène propre dans le mix énergétique européen entre 12 à 14 % d'ici à 2050. Le plan européen Hydrogen Strategy dévoilé en juillet 2020 encourage la production d'hydrogène à partir d'électricité d'origine renouvelable et souhaite faire de cet hydrogène vert une solution pour décarboner différents secteurs de l'économie européenne. La France va dans le même sens avec l'annonce en septembre 2020, dans le cadre du plan de relance national, de sa « stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné », dotée de sept milliards d'euros d'ici à 2030.



sur le plan environnemental, Dijon métropole construit une politique énergétique d'avenir qui anticipe la raréfaction des ressources énergétiques non renouvelables ».

Dans le détail, la première station hydrogène, située au nord de Dijon, sera mise en service début 2022. Elle aura une capacité quotidienne de production de 440 kilogrammes d'hydrogène, multipliée à terme par deux avec la construction d'une extension. Sa production s'appuiera essentiellement sur l'unité de valorisation énergétique qui traite les déchets ménagers de 88 % de la population de la Côte-d'Or.

La seconde station, située au sud de Dijon, sera mise en service en 2023, pour alimenter en hydrogène les bus de la métropole dijonnaise, avec une capacité de 880 kilogrammes d'hydrogène par jour, qui pourra être triplée. Elle sera alimentée grâce aux énergies renouvelables du territoire. Située

à proximité de stations TER, elle a également vocation à alimenter un futur train hydrogène en développement.

Pour réaliser ce projet, Dijon métropole s'est associée au groupe local Rougeot Energie pour développer un système de production, en créant la co-entreprise Dijon Métropole Smart EnergHy (DMSE), « véritable pôle d'expertise locale ». En janvier 2021, Storengy, filiale d'Engie, spécialiste du stockage de gaz et du développement des gaz renouvelables est entrée au capital de DMSE.

Grâce à ce projet, Dijon s'impose comme le moteur d'une filière d'avenir au cœur d'un territoire labellisé « Territoire Hydrogène » grâce au projet ENRGHy qui vise à déployer une filière industrielle basée sur l'économie hydrogène. « L'hydrogène prouve tout le bien fondé de la fusion des régions de Bourgogne et de Franche-Comté, affirme Jean-Claude

Lagrange, vice-président, en charge du développement économique, de la nouvelle croissance et de l'emploi à la région Bourgogne Franche-Comté. C'est au Nord Franche-Comté, que ce trouve le FCLab, plus grand centre européen de recherche sur les systèmes pile à combustible. Celui-ci a connu la première immatriculation française de véhicule à hydrogène. Quant à l'université de technologie Belfort-Montbéliard (UTBM), elle compte en ses murs le plus grand banc d'essai de piles à combustible de forte puissance (Hyban) d'Europe, basé sur la plateforme hydrogène-énergie, installée au cœur du Tech'Hom. On peut également évoquer les ambitions de Faurecia sur l'hydrogène, la valorisation d'hydrogène "fatal" à Dole, avec le projet "Vhyctor", les tests d'un système de mobilité articulé à 100 % autour de l'hydrogène et des énergies renouvelable à Auxerre avec le projet "Eolbus" et

à Saint-Florentin avec "Hycanais"... Autant de perspectives d'emploi, de développement de la formation autour de cette filière, de dynamisation du territoire... Ce que l'on appelle de la politique par la preuve ! ». Et Christophe Rougeot d'ajouter : « Ces projets d'avenir maillent le territoire comme jamais et permettent de voir s'éloigner le spectre de la fuite des cerveaux ». « Nous construisons en Bourgogne Franche-Comté quelque chose de tout à fait original, sur-mesure, s'appuyant sur les atouts des écosystèmes locaux. Un véritable modèle innovant de transition écologique territoriale », conclut Michel Neugnot, vice-président en charge de finances, des RH, de la modernisation de l'administration, des transports, de déplacements et l'intermodalité à la région Bourgogne Franche-Comté.

FREDERIC CHEVALIER

EN CHIFFRE

Un projet de **100 millions** d'euros au total, dont **20 %** pour la construction des stations de production d'hydrogène et **80 %** pour le renouvellement des bennes et des bus à hydrogène.

Subventions totales sur le projet (à mars 2021) :

ADEME : **10,6 millions** d'euros.
Région Bourgogne Franche-Comté : **2,6 millions** d'euros.
Europe : **deux millions** d'euros.



FRANÇOIS REBSAMEN

MAIRE DE DIJON,
PRÉSIDENT DE DIJON
MÉTROPOLÉ

« Nous inventons à Dijon un système énergétique territorial au service de la croissance verte inédit en France. L'écosystème vertueux de production et de consommation locales d'hydrogène produit à partir des déchets ménagers alimentera bus et bennes à ordures ménagères. »

Apiculture. Naturalim, filiale en charge de la production de miel pour la coopérative Les Compagnons du Miel, investit 5,7 millions d'euros pour réorganiser son outil à Port-Lesney dans le Jura. En créant leur propre marque, les apiculteurs ont augmenté leurs besoins de stockage.

Le miel investit sur sa marque



La coopérative Les Compagnons du Miel investit 5,7 millions d'euros dans sa filiale de production Naturalim. Crédit photos : Naturalim

Ce sont 129 apiculteurs qui sont réunis au sein de la coopérative Les Compagnons du Miel. Pour les activités administratives, de laboratoire, de mise en pot et de vente pour sa production, soit un peu plus de 2.000 tonnes par an et autant de miel d'importation, la coopérative se repose sur son outil Naturalim, à Port-Lesney dans le Jura. Depuis deux ans, l'entreprise a repensé la répartition de ses ventes. « Nous ne faisons que de la marque dis-

tributeur pour la grande distribution avec Carrefour, Lidl, Aldi, Cora, Leclerc, Auchan... Puis nous avons commencé à commercialiser notre marque distributeur Les Compagnons du miel au niveau régional puis au niveau national en mettant l'accent sur la provenance de nos miels », précise Corine Riffieux, co-directrice générale de Naturalim. Cette nouvelle orientation engendre une augmentation des besoins de stockage de l'entreprise qui va donc investir 5,7 millions d'euros pour y remédier et ainsi doubler la

surface de son site.

NOUVELLE OUTIL POUR UNE NOUVELLE MARQUE

En début d'année 2022, Naturalim devrait ainsi engager la construction de trois bâtiments. Le premier, sur plus de 1.800 mètres carrés, assurera le stockage des consommables, pots de verre et cartons. Le second, d'un peu plus de 1.600 mètres carrés, stockera les produits finis, soit environ 1.400 palettes. Enfin, le dernier bâtiment comprendra près de 1.000 mètres carrés sur deux étages pour accueillir les services supports.

« Nous réorganisons l'atelier de production pour libérer de la place et envisager ensuite d'intégrer une nouvelle ligne de production. » Pour financer ce projet, Naturalim qui affiche un chiffre d'affaires de 27 millions d'euros, va avoir recours à l'emprunt. « Nous avons déposé une demande dans le cadre de la structuration de la filière miel du plan de relance dont nous attendons la réponse », précise la co-directrice. À l'issue des travaux, l'entreprise prévoit de procéder à quelques recrutements.

NADÈGE HUBERT

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, DIRIGEANT DU CABINET INDÉPENDANT E-ZBAC CONSEIL QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

Trop vite, Trop bien, Trop tard ?



Le temps de la note inter-service et l'odeur du polycopié avec son encre violette n'est pas si loin. Cette ère de l'huile de coude pour tourner la manivelle afin de partager son information peut sembler dater de la préhistoire mais existait encore dans les années 1980. L'utilisation à fortes doses du

numérique est finalement très récente. Cette révolution est bénéfique sur beaucoup de points. Nous avons désormais tous des smartphones qui comme un ordinateur permettent de faire tout ou presque et immédiatement.

MAIS N'AVONS-NOUS PAS ÉTÉ TROP VITE ?

Trop vite à utiliser sans prendre conscience des risques, sans prendre du recul et le temps de dompter la technologie ? Aujourd'hui encore au niveau domestique et en entreprise la prise de risques est bien présente :

- ◆ Prise de risques de cliquer sur une pièce-jointe ou lien d'un expéditeur inconnu ou presque.
- ◆ Prise de risques d'avoir le même mot de passe pour toutes ses applications.
- ◆ Prise de risques de ne pas avoir de sauvegardes efficaces de ses données.

Le retour de manivelle est souvent très compliqué à gérer pour ceux qui en ont fait les frais. Sans une prise de conscience des dangers numériques, le format papier pourrait redevenir le seul moyen d'échanges fiables. Dommage pour nos forêts.

Export. Et si les centres de données pouvaient être alimentés par une source d'énergie sans émission de CO2 et sans bruit ? C'est le pari d'un consortium de Bourgogne Franche-Comté comprenant start-up, PME et université qui a créé un système hydrogène capable d'alimenter une baie informatique de datacenter en toute autonomie.

HyDATA : de l'hydrogène pour les centres de données

Les centres de données (datacenters) et les systèmes d'information et de communication représentent une part grandissante de la consommation d'électricité, mais également des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le projet HyDATA, financé par BPI France, la région Bourgogne Franche-Comté et soutenu par le Pôle Véhicule du Futur, vise à contribuer à la réduction de ces émissions en remplaçant les générateurs diesel de secours utilisés dans les centres de données par une solution propre et silencieuse basée sur l'hydrogène. Une pile à hydrogène peut en effet remplacer ces générateurs diesel et ne produire que de l'eau. Les partenaires d'HyDATA ont réalisé un démonstrateur per-

mettant d'alimenter, de façon autonome jusqu'à 48 heures, une baie de serveurs informatiques. « En joignant nos forces autour d'un même projet fédérateur, nous avons montré encore une fois qu'une collaboration entre startups, PME et universités peut mener rapidement à des innovations contribuant aux défis sociétaux, ici liés au climat et au numérique. Nos travaux actuels nous permettent déjà d'envisager avec ambition les suites industrielles de cette première démonstration », s'est réjoui Robin Roche, coordinateur du projet HyDATA. Ce démonstrateur a permis de valider la faisabilité technique et les performances de ce concept, tout en assurant la continuité d'alimentation des serveurs sans impact sur leur fonctionnement en cas de perte du réseau électrique.



« Ce premier démonstrateur confirme le potentiel de la technologie hydrogène pour décarboner le numérique. Nos solutions de stockage sont adaptées à cette application et c'est un secteur prometteur que nous suivons avec beaucoup d'intérêt », affirme Dominique Perreux, Pdg de Mahytec, fabricant dolois de réservoirs de stockage d'hydrogène et de systèmes de production et distribution d'hydrogène.

La conception et la réalisation de ce démonstrateur s'appuient sur les expertises combinées de la startup belfortaine H2Sys, concepteur et fabricant de générateurs à hydrogène, de Mahytec, de la PME Trinaps, opérateur télécom fondateur et exploitant du datacenter Extendo à Belfort, et de l'université de Franche-Comté à travers les laboratoires

Femto-ST et FCLab.

Forts de ce premier succès, les partenaires travaillent d'ores et déjà sur la phase suivante du projet en raccordant directement le système hydrogène au datacenter Extendo. Cette phase permettra de monter en puissance tout en gagnant en compacité, l'objectif étant de disposer d'un système entièrement autonome, proposant des fonctionnalités avancées et qui puisse être implanté en extérieur. « HyDATA représente une innovation ambitieuse et un réel intérêt pour, d'une part, la prise en compte des enjeux écologiques dans le numérique et, d'autre part, une nouvelle source d'alimentation électrique pour sécuriser encore plus notre datacenter », défend Fabien Hazebroucq, associé et directeur des fonctions support de Trinaps.

Solidarité. Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire sans précédent, le Crédit Agricole Franche-Comté a décidé d'allouer 500.000 euros en soutien aux étudiants.

Un demi million d'euros en faveur des étudiants francs-comtois

De très longue date, par sa politique de recrutement ambitieuse, son action historique en faveur de l'alternance, son soutien au sport amateur, véritable levier d'insertion, le groupe Crédit Agricole est mobilisé en faveur des jeunes. Face à la crise sanitaire qui a touchée ces publics de plein fouet, cette mobilisation de la banque mutualiste en direction de la jeunesse prend aujourd'hui une dimension nouvelle en Bourgogne Franche-Comté avec la naissance d'un dispositif régional de soutien aux étudiants d'un montant total de 500.000 euros. « L'idée d'agir en direction de nos étudiants remonte à l'année dernière. À cette époque, nous parlions - à juste titre - beaucoup de nos aînés. Les jeunes étaient alors les grands oubliés de la crise. Aujourd'hui les choses se sont inversées. Il était urgent pour nous d'agir, de ne pas rester sur le banc de touche... Fidèle aux valeurs franc-comtoises de solidarité et d'entraides, nous n'avons ainsi pas attendu que cela vienne du groupe pour bouger. Ce que nous mettons en œuvre ici n'a, à ma connaissance, pas d'équivalent ailleurs, affirme Franck Bertrand, directeur général du Crédit Agricole Franche-Comté. À Besançon, nous avons été sensibilisé par nos partenaires banques alimentaires, comme le centre des Restos du Cœur qui actuellement accueille de plus en plus d'étudiants. Sur les 600 foyers inscrits depuis fin novembre, 20 % sont des étudiants. Du jamais vu pour les bénévoles qui y voient l'impact direct du coronavirus. C'est ainsi que nous avons validé en conseil d'administration un plan de soutien aux étudiants d'un demi million d'euros ». Ce plan se décompose en quatre axes majeurs :

- ◆ 150.000 euros pour les dons alimentaires et premières nécessités.
- ◆ 100.000 euros pour le bien-être et la santé mentale.
- ◆ 150.000 euros pour l'emploi et la pédagogie.
- ◆ 100.000 euros pour des bons plans bancaires et un accompagnement financier.

« L'essentiel de l'utilisation de ces enveloppes, en particulier l'enveloppe de solidarité, est laissé à l'appréciation des agences et présidents de caisses locales afin de capitaliser sur les partenariats de proximité qu'ils peuvent avoir avec les étudiants, les

professionnels, les commerçants et les associations d'entraide. Cela permet de gagner en agilité et de renvoyer un message clair, authentique et sur-mesure, précise le directeur général, ajoutant : on ne s'interdit rien, car rien n'est fléché précisément, seules les grandes thématiques sont définies. Cette opération est un appel à la solidarité, nous sommes à l'écoute de tous ceux qui veulent bouger ».

UN REPAS, UN JOB ET UN SPECTACLE

Des actions concrètes ont déjà émergé notamment en partenariat avec des associations locales : La Maison des étudiants de Montbéliard (MÉMO) qui anime et crée du lien entre les différents étudiants et les acteurs locaux, en organisant des soirées MÉMO-rables, des ventes de paniers de légumes, des événements musicaux... et l'association Besançon et ses associations fédérées (Baf), une fédération qui a déjà 16 ans et qui souhaite aider chaque étudiante à réussir ses études dans de bonnes conditions (prévention contre la précarité, la précarité menstruelle, les violences sexistes et sexuelles ou encore l'isolement social). Concrètement sur le volet alimentaire - alors que 56 % des étudiants affirment se restreindre sur leurs dépenses alimentaires - en partenariat avec le Crédit Agricole Franche-Comté, l'Université de technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) organise, tous les mardis et jeudis jusqu'à la fin de l'année, des distributions de denrées alimentaires et hygiéniques pour les deux épiceries solidaires de Belfort. En lien avec MéMo l'équipe de l'agence de Montbéliard Pied des Gouttes s'est jointe le 3 avril aux étudiants pour organiser et collecter des denrées alimentaires au Leclerc de Montbéliard... À Besançon, la banque a participé financièrement à la distribution des paniers alimentaires le 23 mars. Au-delà de cette action ponctuelle, la banque régionale accompagne la Baf pour la création du projet Agorae : l'ouverture de la première épicerie étudiante sociale et solidaire pour les personnes en grande difficulté financière. Cette épicerie propose à ses clients des produits de premières nécessités à des prix réduits (10 % des tarifs normaux). À venir, grâce à un accompagnement financier du Crédit Agricole Franche-Comté, la Mission Locale de



Vesoul pourra offrir 1.000 repas supplémentaires pour accompagner des étudiants/apprentis et jeunes en situation de précarité. « Des actions sont également prévues avec des restaurateurs, des acteurs du bio et des circuits courts pour aider les étudiants à mieux se nourrir », développe Franck Bertrand.

Sur le volet culturel, sport et bien-être, si les choses ont été partiellement bloquées par les mesures de confinement, la banque prévoit d'apporter son soutien aux étudiants en détresse psychologique en leur offrant la possibilité de bénéficier de places pour différents événements régionaux (places de foot, places de concert...) mais aussi de coupes de cheveux à un euro : 1.000 coupes vont être quasiment offertes sur l'ensemble du territoire en lien avec les coiffeurs partenaires de l'opération.

Sur la question de l'avenir professionnel des jeunes, qui a 72 % craignent que leur diplôme ait moins de valeur à l'issue de cette crise, la banque régionale s'est directement investie en recrutant au sein de ses agences (ou d'associations locales partenaires qui galèrent à recruter en été) 40 stagiaires et alternants supplémentaires ainsi que 40 jobs d'été supplémentaires. Elle a également procédé au versement de 47.700 euros de taxe d'apprentissage en direction des dix missions locales du territoire et à la structure régionale de « entreprendre pour apprendre ». « Nous voulons montrer que nous sommes capable de nous mobiliser, donner à voir que les promesses se transforment en preuves, renforcer notre image de banque mutualiste et de proximité : porter un message clair et authentique... ». Au niveau national, le Groupe Crédit Agricole a également lancé cette année, une nouvelle plateforme youzful-by-ca.fr, qui vise à connecter dans les territoires les jeunes avec les entreprises et les professionnels qui recru-

tent. Innovante, gratuite et ouverte à tous, elle ambitionne de favoriser l'emploi local en faisant se rencontrer partout en France les compétences et les besoins d'acteurs économiques très divers, qu'ils soient artisans, agriculteurs ou PME. Enfin, pour répondre au 52 % des étudiants qui déclarent que leur pouvoir d'achat a baissé depuis le début de la crise, le Cré-

dit Agricole Franche-Comté a débloqué une enveloppe de 100.000 euros au profit de l'accompagnement bancaire des étudiants en difficulté. Un dispositif qui permettra aux conseillers bancaires d'apporter une solution personnalisée aux étudiants a aussi été mis en place. Il porte sur trois éléments importants pour les jeunes : les prêts, les frais, et la charge du logement. Concrètement cela se traduit par : une pause jusqu'à six mois sur les prêts étudiants qui passent en amortissement, un plafonnement à zéro euro des frais de dysfonctionnement pendant trois mois et un remboursement automatique de trois mois de cotisations d'assurance habitation pour les clients détenteurs de la formule « étudiant ». À cela s'ajoute des « coups de pouce » intégrés au dispositif des « Points Passerelle » - solution

FRÉDÉRIC CHEVALIER

ANNONCES IMMOBILIÈRES

NOTRE SÉLECTION
en immobilier d'entreprise dans l'agglomération dijonnaise

CBRE|IMPACT
Membre indépendant du réseau CBRE
www.impact-cbre.fr

COMMERCE

DIJON NORD - A LOUER
Face IKEA
Local à usage de commerce ou de bureaux. Surface indépendante de 160 m² environ. Locaux cloisonnés et aménagés en très bon état. Parkings extérieurs publics. Disponibilité à convenir.
DPE Energie C (173 kWh/m²/an) Ref 21.1601

BUREAUX

DIJON EST - A LOUER
ZAE Longvic
Locaux indépendants de 270 m² environ de plain-pied avec accès PMR sur une partie. Locaux cloisonnés et aménagés en très bon état. Grand nombre de stationnements extérieurs, facilité d'accès Dijon centre et Rocade. Disponibilité immédiate.
DPE Blanc Ref 21.1561

ACTIVITÉS

VIGNOLES - A VENDRE
Zone Artisanale Les Bruottées
Ensemble immobilier indépendant de 840 m² environ édifié sur un terrain clôturé de 2.700 m² environ en bordure d'autoroute. Disponibilité immédiate.
DPE Non fourni Ref 21.1602

CBRE|IMPACT 2 avenue de la Découverte
Membre indépendant du réseau CBRE 21000 DIJON
dijon@cbre.fr **03 80 51 71 71**

L'École des métiers numérise l'apprentissage

Formation. Centre interdisciplinaire de formation en apprentissage à l'excellence professionnelle en Bourgogne Franche-Comté, l'École des métiers s'est lancée dans une totale refonte de son organisation et de ses formations, plaçant le numérique au cœur des nouvelles orientations.

cpme 21
CÔTE-D'OR

« Cette crise sanitaire a eu un impact certain sur notre organisation et nous a demandé des efforts en matière d'adaptabilité et de souplesse », reconnaît Alain Tomczak, directeur de l'École des métiers. Impliqué dans un projet de rénovation de son parc immobilier, l'établissement a su tirer des enseignements de cette période. « Nous avons préalablement étudié et travaillé sur la possibilité de mettre en place des cours à distance », confie le directeur de l'école, complété par le président de l'association de gestion de l'établissement, Christophe Le Mesnil : « Cela fait en effet trois ans que nous essayons d'embarquer tout le monde dans cette transformation. Nous l'avions d'ailleurs prévu dans le projet de rénovation, puisque dans les installations, nous allons sur des tendances très numériques avec des salles de théâtralisation en trois dimensions ».

Comme tous au printemps 2020, l'École des métiers a été contrainte de fermer ses portes et de renvoyer personnels et étudiants chez eux dès le mois de mars, se trouvant ainsi forcés d'accélérer les travaux de numérisation de ses formations. « Nous étions finalement quasiment prêts puisqu'en attendant la finalisation de nos outils numériques, en lien avec le service "Go-

gle for education", nous avons même commencé à négocier avec la société parisienne Gouvizyou pour faciliter l'appropriation de ces derniers en mettant à disposition du matériel et en proposant des formations », développe Alain Tomczak. Pour Christophe Le Mesnil, « le choix de Google n'est pas anodin, il a fallu qu'on choisisse une plateforme sur laquelle tout le monde était le plus à l'aise. Nous avons ainsi la possibilité d'avoir des outils utilisés et connus de tous ». Après avoir équipé les enseignants d'ordinateurs type tablette et formé l'ensemble de son personnel, administratif et enseignant, l'École des métiers a rapidement déployé les outils de la "classroom", « un environnement qui nous permet d'activer un certain nombre de séquences pédagogiques à distance avec différents supports, de la visio-conférence à l'exploitation du partage d'écran, en passant par l'utilisation des outils informatiques permettant d'avoir le support de cours ».

OBJECTIF : 1.200 CHROMEBOOKS

Pour garder le contact, l'établissement en mis en place 156 "chats" (lignes de conversations), soit une par classe avec un régulateur, « pour permettre un lien direct entre les élèves et les équipes pédagogiques ». En complément des équipements mis à disposition des personnels, l'École des métiers s'est lancée dans un programme d'investissement pour équiper ses étudiants de Chromebooks. « Nous en avons déjà distribué 150, à destination prioritairement de nos classes de BTS, et nous travaillons sur un



plan d'investissement pour compléter la distribution », explique le directeur de l'établissement. Dès la rentrée, 200 Chromebooks supplémentaires devraient être fournis, ces derniers pourraient être suivis de l'achat de 400 autres en 2022. Ce matériel sera ainsi mis à la disposition des élèves de l'École des métiers, qui en auront la responsabilité sur toute la durée de leur formation. L'objectif affiché par l'établissement est d'avoir à terme autant de

Chromebooks que l'école compte d'étudiants, soit quelque 1.200. « Nous sommes en pleine amorce d'un travail d'hybridation de nos formations, annonce Alain Tomczak. Nous sommes conscients que nous ne pourrions pas mettre en place une formation à distance pour tout le monde sur des temps longs parce que ce n'est pas adapté pour tout. Mais il y aura inévitablement une part de formation à distance soit avec des outils dématérialisés, soit pour partie à distance parce que nos élèves ont les capacités intellectuelles de pouvoir se connecter et se débrouiller tout seul. Tout cela va forcément influencer sur l'organisation globale des modalités de formation et d'évaluations ».

VERS UNE (R)ÉVOLUTION DES FORMATIONS

Au total, plus de 80 % des personnels de l'École des métiers ont été formés aux nouveaux outils entre mars et juin et en moyenne, plus de deux-tiers (70 %) des élèves se sont connectés régulièrement, selon les sections. « Nous nous sommes interrogés, dès la rentrée, sur notre organisation, explique Christophe Le Mesnil. Jusqu'à présent, nous évoluons selon un axe "école vers les jeunes". Nous avons déplacé le paradigme pour tendre à l'inverse vers un axe "jeunes vers les professeurs". À terme, l'objectif est de pouvoir proposer des cours où les élèves pourront être présents mais dispensés à distance, de quoi pouvoir parfois accueillir, plus simplement, des personnalités ». Quid de l'évaluation et de la pratique ? « Nous avons

développé des outils d'évaluation avec "Google Forms", ce qui a permis aux enseignants de mettre en place, à l'issue d'une séquence, une évaluation structurée avec une autocorrection. Cela a finalement permis de lever des interrogations et des doutes sur notre capacité d'organiser des évaluations à distance et les rendre objectives, concrètes et valables », observe Alain Tomczak. Alors que l'École des métiers est le centre interdisciplinaire de formation en apprentissage à l'excellence professionnelle en Bourgogne Franche-Comté, la pratique est l'apprentissage du geste reste essentiel. « Même si aujourd'hui, nous avons des outils numériques très poussés - comme en coiffure où nous sommes accompagnés par le quadruple champion du monde Raphaël Perrier - à un moment ou à un autre, le professeur est obligé de corriger le geste et de le montrer. C'est pour cela que nous avons réorganisé nos ateliers. Et même aujourd'hui, alors que nous avons un retour pratiquement à la normale des jeunes au sein de l'école, il y a encore quelques semaines, nous avons concentré les cours en présentiels uniquement sur la partie atelier, en condensant la partie pratique, soit environ 450 jeunes en roulement par semaine présents, tout en respectant le cycle des entreprises qui ont elles aussi rouvertes et qui ont d'autant plus besoin de nos jeunes », complète le président de l'association de gestion de l'École des métiers.

◆ ecoledesmetiers.fr

POUR UN MAINTIEN DE L'AIDE À L'EMBAUCHE

Depuis le 1er juillet 2020, toute entreprise souhaitant recruter un apprenti peut bénéficier d'une aide à l'embauche. En effet, dans le cadre du plan "Un jeune, une solution", le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour tous les contrats conclus depuis le 1er juillet. « Les dernières annonces gouvernementales ont même reconduit ces aides jusqu'au 31 décembre », commente Alain Tomczak. Une bonne nouvelle pour le directeur de l'École des métiers qui confie accompagner les entreprises dans leurs démarches, « jusqu'à nous déplacer dans les entreprises pour apporter les contrats et documents que nous aurons préalablement préparés pour que le chef d'entreprise puisse les signer ».

DE 5.000 À 8.000 EUROS SELON L'ÂGE DE L'APPRENTI

Au total, les employeurs peuvent bénéficier d'une aide de 5.000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans et de 8.000 euros pour un apprenti majeur, pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021 préparant à un diplôme jusqu'au master (bac+5). Et ce, pour toute entreprise de moins de 250 salariés ou de

plus de 250 salariés à condition qu'elle s'engage à atteindre un seuil de contrats d'alternance (3 % de l'effectif salarié total annuel au 31 décembre de l'année de référence) ou favorisant l'insertion professionnelle (5 % de l'effectif salarié total annuel au 31 décembre de l'année de référence) dans leurs effectifs. « Cette aide à l'embauche, qui existait déjà mais qui était supportée sans uniformité par les régions, nous a permis de maintenir nos effectifs l'an dernier, souligne Christophe Le Mesnil, président de l'association de gestion de l'École des métiers. Nous avons même observé une augmentation significative du nombre de contrats d'apprentissage... Il aurait été dommage de couper cet élan en ne renouvelant pas cette aide ».

En parallèle, si la crise sanitaire a pu rendre difficile la recherche de contrat, la réforme de la formation professionnelle permet aujourd'hui aux futurs apprentis de signer avec l'école un contrat dit "passerelle" pour leur permettre de commencer les cours avant la signature de leur contrat d'apprentissage. « Nous avons signé une centaine de contrats et la région nous a accompagné sur les contrats non transformés (moins d'une dizaine) », observe Christophe Le Mesnil.

Crise. Grâce aux quatre milliards du plan de relance destinés à la rénovation énergétique, les services de l'État à Nevers vont faire peau neuve.

Vingt et un millions d'euros pour les services décentralisés



Si le plan de Relance du gouvernement (100 milliards euros) vient en aide aux entreprises souhaitant entamer des virages technologiques et soutenir l'investissement, quatre milliards d'euros sont eux consacrés à la réhabilitation des bâtiments de l'État. Une opportunité dont Nevers a su profiter en bénéficiant de 21 millions d'euros dont un quart sera consacré au regroupement des services de l'État. Pour la préfecture de la Nièvre, il s'agit avant tout de corriger l'éparpillement des différents services, parfois mal logés ou dans des bâtiments inadaptés et de les réunir sur le site de l'ancien hôpital Colbert, à proximité du restaurant administratif mais aussi de la Préfecture, des transports en commun et du centre-ville afin de constituer une cité administrative avec l'ambition d'être



Une partie du plan de relance sera consacrée à la rénovation énergétique de la sous-préfecture de Château-Chinon.

exemplaire en matière d'économie et de fonctionnalité pour les usagers. Le site Colbert accueillera d'ici 2023 plusieurs unités départementales de l'État parmi lesquelles : DDT, service de l'architecture et du patrimoine, Direccte qui fusionne avec DDCSPP pour former la direction départementale de

l'Emploi, du Travail, de Solidarités et de la Protection des populations, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, VNF, ONE, l'ARS et l'Office français de la biodiversité.

Même opération sur le reste du département : cinq millions d'euros seront consacrés à la

rénovation énergétique de l'Hôtel des Impôts, les sous-préfectures de Château-Chinon et Cosne-sur-Loire, l'AFPA, des bâtiments de la gendarmerie et de la police nationale mais aussi de l'agrandissement de l'ISAT (Institut supérieur de l'automobile et des transports) qui se voit attribuer 1,8 million d'euros.

Enfin, cinq bornes de recharge de véhicules électriques seront installées à Nevers, Decize et Cosne sur Loire.

Pour les services de l'État, ces 21 millions d'euros vont permettre de moderniser ses bâtiments pour assurer un meilleur accueil des usagers mais aussi de soutenir le secteur de la construction et de s'engager dans une nouvelle ère : celle de la réduction de la consommation énergétique avec la volonté de se montrer exemplaire.

ANTOINE GAVORY

Implantation

GSP CHOISIT LE NORD FRANCHE-COMTÉ POUR SON DÉVELOPPEMENT. Groupe Sac Personnalisable (GSP), entreprise créée en 2013 et composée de deux pôles (Yvelines et Nord Franche-Comté), poursuit son développement avec l'implantation d'une unité de production de 650 mètres carrés au cœur de Technoland à Étupes (25). Spécialiste de la distribution et la fabrication de solutions textiles composées de matières naturelles recyclées et recyclables, l'entreprise poursuit ainsi le développement de sa marque "Bonjour François" qui propose des produits de type sacs cabas, trousse ou encore tote bags de fabrication française. L'aspect solidaire de la production actuelle avec un réseau d'ateliers partenaires composés d'ESAT ou d'entreprises/chantiers d'insertion ne sera pas délaissé puisque les recrutements seront faits en lien avec les structures partenaires actuellement mobilisées sur le Nord Franche-Comté. L'entreprise intervient dans différents secteurs tels que la publicité, la communication, la grande distribution, la cosmétique, le packaging, les métiers de bouche. Ses clients sont principalement des marques ou revendeurs/agences, mais aussi des collectivités de plus en plus réceptives à la production made in France et solidaire. La création de cette unité de production en Nord Franche-Comté va permettre le recrutement de 12 personnes d'ici la fin de l'année 2021 et générer des investissements matériels à hauteur de 80.000 euros. L'agence de développement ADN-FC a accompagné, dès les premiers instants, les dirigeants de GSP dans la recherche d'un local adapté. Ils ont également été soutenus par Aire Urbaine Investissement et Pays de Montbéliard Agglomération, propriétaire des locaux. Plusieurs demandes d'aides sont aussi en cours auprès de la région en particulier pour les investissements.

en bref

**AGIR,
C'EST SE MOBILISER,
SOUTENIR,
ACCOMPAGNER.**



**500 000 €
DEDIES AUX ETUDIANTS**

On ne sera peut-être jamais aussi formidable que ceux qui feront le monde de demain. Mais au Crédit Agricole Franche-Comté, on se mobilise pour soutenir tous les étudiants.



FRANCHE-COMTÉ

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté - Siège social : 11, avenue Elisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9 - Tél. 03 81 84 81 84 - Fax 03 81 84 82 82
www.credit-agricole.fr/ca-franche-comte Société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit - 384 899 399 RCS Besançon - Société de courtage d'assurances
immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° ORIAS 07 024 000. - 05/21

RESSOURCES HUMAINES

Gérer une absence de longue durée

Congé. Il se peut qu'au cours de sa carrière un salarié s'arrête pour une longue durée en raison d'une maladie, d'un congé maternité suivi d'un congé parental ou d'un congé pour convenance personnelle (sabbatique, pour création d'entreprise, etc.). Peut-on le remplacer ? Peut-on le licencier si son absence s'éternise ?

Que dit le code du travail en matière d'absence de longue durée d'un salarié ? La réponse en deux principales questions.

PEUT-ON REMPLACER UN SALARIÉ ABSENT ?

L'employeur peut tout à fait remplacer un salarié absent pour une longue durée en recrutant un salarié sous contrat à durée déterminée (CDD). Le Code du travail autorise cette pratique.

Il peut arriver que l'absence de ce salarié se prolonge plus longtemps que prévu. Dans un tel cas, il est possible de prolonger ou de faire succéder plusieurs CDD (avec le même salarié ou non) pour remplacer un salarié à nouveau absent. Toutefois, il faut être vigilant, la succession de CDD souffre certaines règles.

Notons que lorsque la date de retour du salarié est inconnue, il est possible de recourir à un CDD à terme imprécis, plutôt qu'un CDD à terme précis. Dans un tel cas, le CDD à terme imprécis prend fin lors du retour du salarié absent. Mais il faut prévoir une durée minimale d'emploi.

Le mieux, lorsque la nature de l'absence le permet (congé de maternité, congé pour création d'entreprise, etc.), est d'anticiper pour préparer la période d'absence du salarié.

PEUT-ON LICENCIER LE SALARIÉ EN RAISON DE SON ABSENCE PROLONGÉE ?

Absence en raison d'un arrêt maladie

Si l'absence du salarié découle d'une maladie, celle-ci ne peut en aucun cas motiver et justifier son licenciement (Code du travail, art. L. 1132-1).

L'employeur qui licencie son salarié en raison d'arrêts maladie prend un risque non négligeable. Le salarié sera fondé à saisir le juge prud'homal qui considèrera le licenciement comme discriminatoire.

Toutefois, si les arrêts pour maladie sont répétés ou s'ils se prolongent, l'employeur peut envisager de licencier l'employé sous de très strictes conditions qui sont cumulatives. En effet, cela est possible si et seulement si, les absences pro-



En cas de congé maternité ou de paternité le salariés bénéficie d'une protection contre le licenciement.

longées ou répétées :

◆ **perturbent le fonctionnement de l'entreprise** : il revient à l'employeur de démontrer cette perturbation qui peut se traduire par une surcharge très importante de travail des autres salariés de la société, des retards non négligeables de livraison, des dépassements larges de délais ou des clients mécontents... La simple désorganisation du service dans lequel est affecté le salarié n'est pas suffisante, il doit bien s'agir d'une désorganisation de l'entreprise ;

◆ **ET entraînent le nécessaire remplacement définitif du salarié** par un salarié embauché sous CDI pour une durée de travail équivalente.

Absence en raison d'un congé de maternité ou de paternité

Il n'est pas possible d'entamer une

procédure de licenciement pendant un congé de maternité, la salariée concernée bénéficiant d'une protection spéciale contre le licenciement. Il est interdit, pendant la période de suspension du contrat de travail, non seulement de notifier un licenciement, quel qu'en soit le motif (personnel ou économique), mais également de prendre des mesures préparatoires à une telle décision. Et la protection s'étend quelque temps après le retour de la salariée. Avant et après le congé de maternité, le licenciement est possible en cas de faute grave ou d'impossibilité de maintenir le contrat pour une raison étrangère à la grossesse et à l'accouchement.

Le père bénéficie également d'une protection contre le licenciement

pendant les dix semaines qui suivent la naissance de son enfant. Durant cette période, il ne peut pas être licencié (sauf faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à l'arrivée de l'enfant).

Absence en raison d'un congé parental

L'employeur peut licencier un salarié pendant un congé parental, pour un motif sans rapport avec le congé parental (par exemple pour motif économique ou en raison d'une faute grave du salarié).

Absence pour cause de formation

Il est possible d'envisager le licenciement d'un salarié en formation, tant pour motif économique que pour motif personnel. Pour autant, cette

décision de rompre le contrat de travail ne doit avoir aucun lien avec la formation du collaborateur et son absence pour cette raison.

Absence en raison d'un congé sabbatique, pour convenance personnelle...

Le contrat de travail peut tout à fait être rompu pendant de tels congés en raison d'un motif économique ou en présence d'une faute du salarié ou d'un motif personnel.

PAR CAROLE ANZIL
AUTEUR POUR LES ÉDITIONS TISSOT,
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONALES EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

LE DROIT ET LE CHIFFRE

Ce que contient le projet de loi pour la confiance dans l'institution judiciaire

Justice. Audiences filmées, réductions de peines, déontologie des professionnels du droit... Éric Dupond-Moretti a présenté le texte le 14 avril en Conseil des ministres. Celui-ci a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 mai et devrait être examiné au Sénat en septembre.



Il a déjà défendu 16 projets de loi depuis son entrée en fonction, mais celui-ci revêt « une importance particulière », car il l'avait annoncé dès son arrivée place Vendôme, en juillet 2020 : le 14 avril en Conseil des ministres, Éric Dupond-Moretti a présenté un panel de mesures en faveur d'une justice « plus lisible, plus efficace, plus accessible », regroupées dans son « projet de loi pour la confiance en l'institution judiciaire » (en réalité dans deux projets de loi simultanés, l'un ordinaire, l'autre organique). Les textes se déclinent en « quatre axes forts autour de la notion de confiance », indiquait la Chancellerie le 13 avril.

« FAIRE ENTRER LA JUSTICE DANS LE SALON DES FRANÇAIS »

La confiance passe par la connaissance, c'est tout l'objet des audiences filmées (c'est actuellement interdit, sauf dans le cas de procès à valeur historique), « sur la base de l'intérêt public ». Intérêt public ? En l'espèce, « pédagogique », d'après la Chancellerie, qui veut « faire entrer la justice dans le salon des Français : il s'agit de permettre aux gens de comprendre la justice dans toutes les disciplines, la justice en zone rurale, en zone urbaine... ». Il n'est pas question de filmer toutes les audiences, mais celles choisies par le ministère après validation des juridictions et, dans le cas d'audiences non publiques, autorisation des parties. La diffusion ne pourra avoir lieu qu'une fois l'affaire définitivement jugée, précise la Chancellerie, et ne devra pas porter atteinte à la sécurité ni à la vie privée : « par principe, les éléments d'identification seront occultés ». Le défi, éviter l'écueil « du sensationnalisme et de la justice spectacle ».

AMÉLIORER LE DÉROULEMENT DES PROCÉDURES PÉNALES

Dans le viseur d'Éric Dupond-Moretti, les enquêtes préliminaires : aujourd'hui pas limitées dans la durée, elles sont d'une longueur « parfois excessive ». Le texte prévoit donc que



Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux et ministre de la Justice, au micro de l'Assemblée nationale pour défendre la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire.

leur durée ne devra pas excéder deux ans, avec possibilité de prolonger ce délai d'un an sur autorisation écrite du procureur. Ainsi, « aucune enquête ne durera plus de trois ans », résume la Chancellerie. Le projet de loi prévoit également que l'enquête préliminaire soit ouverte au contradictoire, si la personne a été auditionnée ou perquisitionnée plus d'un an auparavant, ou si elle a été mise en cause médiatiquement.

Sujet pour le moins délicat, le secret professionnel de la défense - « une garantie essentielle pour le justiciable », précise la Chancellerie, ajoutant qu'« aucune impunité des avocats n'est créée par la loi ». Perquisitions et écoutes sont subordonnées à « des raisons plausibles de soupçonner que l'avocat a commis ou tenté de commettre une infraction qui fait l'objet de la procédure ». Le texte introduit aussi la possibilité de faire appel de la décision du juge des libertés et de la détention.

Le projet de loi prévoit aussi une modification de l'article 700, avec la production de justificatifs devant le juge qui, en conservant son pouvoir d'appréciation, pourra prendre sa déci-

sion sur la base d'une réelle connaissance des frais d'avocat.

Concernant la « phase de jugement des crimes », le texte prévoit le retour de la minorité de faveur (7/9 voix) « pour garantir la souveraineté populaire ».

Il est également prévu de généraliser les cours criminelles départementales, dont l'expérimentation dans 12 juridictions montre, d'après la Chancellerie, une réduction des délais et du taux d'appel. Pour rappel, l'instauration des cours criminelles départementales, en 2019, visait à désengorger les cours d'assises en examinant les crimes punis de 15 à 20 d'emprisonnement.

Le texte ouvre enfin la possibilité, pour les avocats honoraires, d'exercer les fonctions d'assesseur dans les cours d'assises et les cours criminelles départementales, comme c'est déjà le cas pour les magistrats honoraires.

DU SENS DE LA PEINE

Le projet de loi prévoit la fin de l'automatisme des crédits de réduction de peine. Le juge de l'application des peines pourra, en fonction « de la conduite et des efforts de réinsertion » du détenu,

accorder des réductions allant jusqu'à six mois par année de détention (ou 14 jours par mois pour les peines inférieures à un an).

Il s'agit aussi d'encadrer la détention provisoire, « qui doit rester exceptionnelle » : en matière correctionnelle, le projet de loi « incite le magistrat » à l'assignation à résidence sous surveillance électronique.

Le texte prolonge aussi le principe de libération sous contrainte aux deux tiers de la peine, avec une libération trois mois avant la fin de la peine pour les peines inférieures à deux ans (paradoxal, étant donné la volonté de supprimer l'automatisme des remises de peine). Objectif : « généraliser les aménagements de peine en sortie de peine même courte, avec suivi par les services pénitentiaires d'insertion pour accompagner la sortie des détenus ».

Insertion et sortie toujours, avec la création d'un statut pour les détenus qui travaillent. Objectif : « rapprocher le détenu d'une situation où il sera libre, et lui ouvrir des droits sociaux qui favoriseront sa sortie et

son insertion ». Pour autant, il ne s'agira pas d'un contrat de droit commun, précise la Chancellerie.

DÉONTOLOGIE ET DISCIPLINE

Dernier volet, un coup de jeune (ou un coup tout court) sur la déontologie des professions du droit, « ancienne », avec en plus une démographie en hausse depuis dix ans (+60 % d'avocats et de notaires, dit la Chancellerie). Il est donc temps de faire régner la discipline. Aussi le texte prévoit la création d'un code de déontologie pour chaque profession du droit, « accessible » aux particuliers qui pourront eux-mêmes saisir les instances disciplinaires. Instances disciplinaires qui gagnent des pouvoirs nouveaux, mise en demeure ou astreinte. Nouveauté, l'instance disciplinaire devient « une juridiction disciplinaire », présidée par un magistrat.

LIZZA PAILLIER DE LA TRIBUNE CÔTE D'AZUR, POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX EN FRANCE. reso-hebdo-eco.com

Europe

Alimentaire. Une nouvelle législation européenne impose aux professionnels de l'agroalimentaire de baisser les graisses industrielles

Limiter les acides gras trans en Europe

Une nouvelle législation européenne impose aux professionnels de l'agroalimentaire de limiter dès le 2 avril la quantité d'acides gras trans à deux grammes pour 100 grammes de graisse. Cette limitation annoncée depuis deux ans entre en vigueur dans l'ensemble des pays membres.

Les acides gras trans que l'on trouve dans les croissants, les pizzas, les pâtes à tartiner ou les viennoiseries rendent les produits transformés plus fermes et facilitent leur conservation mais ils sont notoirement mauvais pour la santé. Des études épidémiologiques ont montré qu'une consommation excessive d'acides gras trans est associée à une augmentation du risque cardiovasculaire. Leur



consommation fréquente est aussi associée à un risque accru de diabète, d'infertilité, de maladie d'Alzheimer et de certains cancers.

En 2018, l'Organisation mon-

diale de la santé (OMS) a annoncé vouloir supprimer totalement ces acides gras trans d'ici à 2023. Elle a estimé qu'ils entraînaient près d'un demi-million de décès par an dans le

monde, par le biais des maladies cardiovasculaires qu'ils favorisent. Leur surconsommation augmente le risque de décès de 28 %, selon l'agence internationale. Dès 1990, des

études ont mis en évidence que les acides gras trans augmentent non seulement le mauvais cholestérol mais diminuent également le bon cholestérol.

Si ces acides gras trans peuvent être fabriqués industriellement, certains sont naturellement produits dans l'estomac des animaux ruminants (comme la vache ou le mouton) grâce à des bactéries résidentes de leur estomac. On en trouve notamment dans la viande et les produits laitiers, mais en très faibles quantités, et ils ne présentent, a priori, pas de danger pour la santé.

En 2003, le Danemark limitait déjà à 2 % la part de ces graisses industrielles dans les produits alimentaires. Aux États-Unis, elles ont été bannies dès juin

2015. En 2021, la consommation de graisses de type acides gras trans reste encore très importante dans nos pays occidentaux malgré les preuves que cette consommation accrue est un important facteur de risque en matière de santé. Elles sont désormais limitées sur tout le territoire de l'Union européenne.

Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.
Tél. : 05.34.41.57.41
Fax : 05.34.41.18.64
E-mail : jurislaw@free.fr

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

► PUBLICITÉS

► PUBLIREPORTAGES

► ENCARTAGES



DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ
votre **NOTORIÉTÉ**
auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé
selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT

03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Opinions

D'abord pétrole, puis tempête : Mauvais temps dans le bâtiment

FRÉDÉRIC DEMONGEOT, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT DE CÔTE-D'OR (FFB21)

L'activité économique du bâtiment a traversé la crise sanitaire avec combativité et énergie, en s'appuyant sur le besoin majeur de mieux se loger de nos concitoyens et sur l'épargne rendue disponible pour l'amélioration de l'habitat par l'impossibilité de dépenser autrement. Les carnets de commandes solides ont permis, malgré la crise, de maintenir l'emploi du secteur, de développer l'apprentissage (+ 10 %), de contribuer à l'effort financier du pays, notamment par la TVA. Le sens aigu des responsabilités des entrepreneurs de toute la filière bâtiment a permis de continuer de travailler, parfois dans des modes dégradés tirant sur les marges, mais sans générer le moindre cluster sur les chantiers.

Mais un nouveau chapitre s'ouvre, dont les

paramètres échappent complètement au champ de maîtrise des entreprises : l'inflation exponentielle des prix de matières premières due aux pénuries (au pluriel car elles ont plusieurs causes), et les pénuries d'approvisionnement elles-mêmes. Ces manques de matériaux emmènent l'activité vers la paralysie dès cet été : le beau navire du bâtiment, toutes voiles dehors grâce à son bon niveau de commandes en carnets, s'immobilise dans la pétrole. Il n'y a désormais plus aucune maîtrise des prix d'achat des matières qui ont pourtant servi de base de calcul aux devis faits il y a seulement quelques mois : l'écoute bienveillante du gouvernement sur ce thème depuis quelques semaines n'a à ce jour donné lieu qu'à des recommandations sans aucun impact. On

connait la suite si aucune mesure forte n'est prise, comme par exemple l'imposition par l'État de la situation juridique d'imprévision permettant la révision systémique des prix dans tous les marchés (publics et privés) : les emplois jusque-là préservés seront condamnés par la perte des marges. C'est la tempête annoncée pour un secteur qui porte 10 % de l'économie nationale et 1.500.000 emplois.

On ne peut plus éviter la mauvaise météo, mais on peut encore en limiter les conséquences : il faut immédiatement réveiller les ordonnances de gel des pénalités pour retard et créer la possibilité juridique d'adaptation à ces mouvements de prix incontrôlés afin d'en mieux répartir le poids et de préserver les entreprises et leurs emplois.

Devenons voisins vigilants !

DIJON L'AVENIR ENSEMBLE

La sécurité est la première des libertés, c'est celle qui nous permet de vivre ensemble dans un Dijon que nous aimons. Pourtant, on le voit bien à la lecture de la presse régulièrement, personne ne peut nier que la bataille de la tranquillité publique à Dijon est encore loin d'être gagnée. Aussi, à quelques jours de la journée internationale du vivre ensemble, nous avons proposé au maire de Dijon de compléter le dispositif local de tranquillité publique par une plus grande participation des citoyens. Devenons voisins vigilants et solidaires !

Avec les annonces de l'équipe municipale fin 2020, d'un renforcement d'une trentaine de policiers municipaux, un premier pas vers l'organisation d'une police de proximité a été fait et nous l'avons salué à l'époque. La première adjointe Nathalie Koenders avait pourtant particulièrement attaquée par le passé le coût financier de notre proposition d'augmentation des effectifs (*rappel de notre proposition*

#2 sur dlac.fr). Ces agents doivent être mieux formés et mieux indemnisés, sans quoi l'attractivité ne sera pas au rendez-vous. La police municipale doit également bénéficier de l'ensemble des outils et équipements nécessaires à la réussite de sa mission du quotidien. À ces annonces locales, s'ajoute la décision du gouvernement, qu'il faut tout autant saluer, de renforcer dès cette année la circonscription de Dijon de 22 policiers nationaux supplémentaires. Il s'agit là d'avancées importantes qui produiront avec le temps des effets positifs en matière de tranquillité publique, à condition bien sûr de poursuivre ces efforts de renforcement des effectifs et des collaborations sur la durée. Pour aller plus loin, fort du constat que la sécurité est l'affaire de toutes et tous, il faudra associer un acteur indispensable du vivre ensemble : le citoyen. C'est pourquoi nous proposons au maire de Dijon de soutenir le dispositif Voisins vigilants et solidaires - voi-

sinsvigilants.org. Il permettrait demain de créer des liens privilégiés entre Mairie, police municipale, police nationale et voisins/commerçants vigilants. Les réunions régulières entre eux permettraient de développer une relation de proximité et de confiance. Là où il a lieu, le ministère de l'Intérieur constate une baisse des cambriolages de 40 % par an. Si ces voisins vigilants et solidaires veillent sur leur quartier en lien avec la mairie et la police, ils veillent aussi les uns sur les autres et se retrouvent autour de valeurs : partage, entraide, convivialité. C'est établir un climat de confiance et d'écoute pour ne plus se sentir isolé dans son logement. Parce que la participation citoyenne est dans notre ADN, nous invitons les habitants de Dijon à visiter et s'inscrire sur la plateforme numérique indépendante voisinsvigilants.org. De manière simple et gratuite, pour mieux vivre ensemble, devenons toutes et tous des voisins vigilants et solidaires.

Le regard de Faro

LE TAUX DE BURN OUT MULTIPLIÉ PAR DEUX EN UN AN



Le billet

PAR ANTONIN TABARD

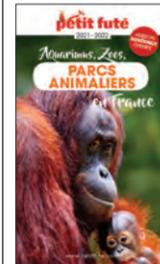
La face (pas si) cachée des réseaux sociaux



Qu'ils semblent loin les prémices des réseaux sociaux, où l'outil servait à rester en contact ou à renouer contact... Aujourd'hui, certains Twitter ou même Facebook se rapprocheraient davantage d'un défouloir pour le racisme et la haine. Sans même aller jusqu'à évoquer les nouveaux médias sociaux comme Snapchat ou encore TikTok. D'après une étude menée par Microsoft, en 2019, 62 % des Français confiaient avoir déjà été victimes de cyberharcèlement. Alors que même nos élus profitent de ces espaces de libre conversation pour régler leurs comptes, à l'image du ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, et de la candidate aux régionales en Île-de-France, Audrey Pulvar, qui ont préféré s'attaquer par tweets interposés plutôt que d'échanger en privé, la propagation de "fake news" est elle aussi un fléau du 21e siècle directement imputable à la croissance de ces nouveaux outils. Pour preuve, samedi 22 mai avait lieu la 65e édition de l'Eurovision. Sous les yeux de près de 200 millions de téléspectateurs à travers 39 pays, l'Italie et son représentant, le groupe Måneskin, grand gagnant de cette année, a été la cible de soupçons de consommation de drogue en direct depuis la "Green room" (l'espace depuis lequel toutes les congrégations assistent aux shows des différents pays participants). Une affaire largement décuplée à causes des réseaux sociaux et qui a dû donner un goût amer à la victoire. Ce groupe s'est rapidement soumis à une série de tests l'innocentant. « *Nous sommes alarmés par le fait que des spéculations inexactes conduisant à de fausses informations aient éclipsé l'esprit et le résultat de l'évènement, tout en affectant injustement le groupe* », ont d'ailleurs réagi les organisateurs du concours international, "European broadcasting union" (EBU), dans un communiqué de presse.

Le coin bouquins

AQUARIUMS, ZOOS, PARCS ANIMALIERS EN FRANCE.



Découvrir un parc animalier, c'est faire le plein d'émotions de toutes sortes. C'est à la fois vaincre ses peurs face aux reptiles qui semblent provocants ou frissonner devant un spectacle de vol de rapaces au ras de notre tête. C'est être impressionné et surtout ému de voir ces grands mammifères que rien ne semble pouvoir perturber alors qu'ils sont tous menacés d'extinction. C'est aussi se pâmer devant les petits animaux qu'ils soient sauvages ou de la ferme, les papillons multicolores ou la multitude d'oiseaux colorés s'épanouissant sous de gigantesques volières. C'est pouvoir découvrir ceux qui sont en temps normal inaccessibles et que l'on peut pour une fois admirer dans de fabuleux aquariums, qu'ils soient poissons, crustacés ou animaux marins. C'est avoir le rare privilège de participer au nourrissage, au biberonnage, aux câlins, et de pouvoir le temps d'un week-end séjourner au plus près d'eux. C'est enfin, être admiratif devant le travail des refuges, des centres, des associations et autres structures qu'elles soient modestes ou d'envergure mettant tout en œuvre pour leur protection et leur sauvegarde. Il faut féliciter tous ceux qui ont su recréer intelligemment les biotopes sauvages de leurs différents continents d'origine.

♦ Éditions Le Petit Futé, 216 pages, 13,95 euros.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021 :

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01.01.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réseau Eco.

Procédures adaptées

SINOTIVEAU

Avis d'appel public à la concurrence

Marché public de travaux

MAPA - Procédure ouverte

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : SINOTIVEAU, Hameau de Chassagne - 21110 FAUVERNEY - Tél. : 03.80.67.32.50 - sinotiveau@orange.fr
2. PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du code des marchés publics.
3. OBJET DU MARCHÉ : Travaux de renouvellement de branchements d'eau potable dans le quartier de la Mare aux Chênes sur la commune de GENLIS.
4. DATE PREVISIONNELLE D'EXECUTION : A partir de septembre 2021 pour une première tranche de travaux suivi de 3 tranches optionnelles annuelles en 2022, 2023 et 2024.
5. MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER : Le dossier de consultation des entreprises est disponible sous format électronique et téléchargeable gratuitement sur la plateforme : <http://www.ternum-bfc.fr>
6. MODALITES DE REMISE DES OFFRES : Se reporter au règlement de la consultation.
7. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Jeudi 17 juin 2021 à 12h00.
8. JUSTIFICATION ET PIECES A PRODUIRE : Se reporter au règlement de la consultation.
9. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUES : Administratifs : SINOTIVEAU, Hameau de Chassagne - 21110 FAUVERNEY - Tél. : 03.80.67.32.50 - sinotiveau@orange.fr
Techniques, auprès du maître d'œuvre : BEREST Bourgogne - M. THEVENET, 14 D rue Pierre de Coubertin, Parc de Mirande - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.38.14.28 - Courriel : dijon@berest.fr
10. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Jeudi 27 mai 2021. 158538



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521transportlabo).
- 2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Transports de prélèvements pour le Laboratoire Départemental de la Côte-d'Or.
Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec un minimum et un maximum en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
— Lot 1 : Transport urgent de matières de prélèvements alimentaires ou eau ou souches microbiennes sous température dirigée - Montant minimum : 1.000 € HT - Montant maximum : 29.000 € HT ;
— Lot 2 : Transport de prélèvements soumis à la réglementation ESST - transport UN 2814 - Montant minimum : 1.000 € HT - Montant maximum : 78.000 € HT ;
— Lot 3 : Transport de matières infectieuses à risque biologique issues d'analyses (bactéries ou virus) "non négatives" - transport UN 2814 - Montant minimum : 1.000 € HT - Montant maximum : 19.000 € HT ;
— Lot 4 : Transport de prélèvements alimentaires par tournées des plans de contrôles "résidus chimiques" sous températures dirigées - Montant minimum : 1.000 € HT - Montant maximum : 29.000 € HT ;
— Lot 5 : Ramassage chez le client de prélèvements congelés de denrées alimentaires - Montant minimum : 1.000 € HT - Montant maximum : 29.000 € HT ;
— Lot 6 : Transfert vers des laboratoires sous-traitants de prélèvements à température dirigée de denrées alimentaires - Montant minimum : 1.000 € HT - Montant maximum : 29.000 € HT.
La durée de l'accord-cadre est fixée du 1er janvier 2022 ou de sa date de notification si elle est postérieure au 31 décembre 2022.
- 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
- 4 - PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.
- 5 - CONDITIONS DE DELAI :
DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : jeudi 24 juin 2021 à 17 h 00.
- 6 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 28/05/2021.
- 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> 158555



Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte-d'Or
JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - RCS 015 750 243 Dijon.
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte, 21000 Dijon
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site Internet : www.forumeco.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin Tabard
Rédaction : Frédéric Chevalier - Militine Guinet

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
abonnement annuel : 69 €.



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Poligon Pla de L'estany s/n
1781 Aiguaviva-Girona (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 I 83851.

Encartage Groupe Savy - 250 ex.

Service Annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com



DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Avis d'appel public à la concurrence

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Département de la Côte-d'Or, correspondant : Service Marchés, 1 rue Joseph Tissot, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX. Téléphone : 03.80.63.69.17.
Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.ternum-bfc.fr> (référence de la consultation : 0521telephones).
- 2 - OBJET DU MARCHÉ, CARACTERISTIQUES PRINCIPALES : Fourniture et installation de postes téléphoniques SIP MTEL et matériels associés pour le Conseil Départemental et les collèges de la Côte-d'Or.
Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre fractionné à bons de commande en application des articles R. 2162-2 et suivants, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.
Sans minimum - Maximum : 240.000 € TTC.
La durée de l'accord-cadre est fixée à 4 ans à compter de sa date de notification.
- 3 - PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS : Non.
- 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET CRITERES D'ATTRIBUTION : Les conditions de participation et les critères d'attribution sont définis dans le Règlement de la consultation.
- 5 - PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.
- 6 - CONDITIONS DE DELAI :
DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : jeudi 24 juin 2021 à 17 h 00.
- 7 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 28/05/2021.
- 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Les candidats doivent faire parvenir leur demande exclusivement à l'adresse suivante : <https://marches.ternum-bfc.fr> 158572

Tous les appels d'offres de votre département sur <http://ao.forumeco.fr>

Procédures adaptées

COMMUNE DE CHAZEUIL

Avis d'appel public à la concurrence

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune de CHAZEUIL, 8 rue de Véronnes - 21260 CHAZEUIL - Tél. : 03.80.75.51.66 - Mail : chazeuil21@wanadoo.fr

OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'aménagements des trottoirs rue de Véronnes (RD28).

TYPE DE MARCHÉ : Le présent marché est un marché de travaux.

PROCEDURE : Le présent marché est passé en procédure adaptée en application des articles 42-2° de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ : Le marché est composé d'une tranche ferme (TF) et d'un lot unique :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Voirie et finition ;
- Bordures et caniveaux ;
- Réseaux d'eaux pluviales ;
- Signalisations ;
- Espaces verts ;
- Plan de récolement DOE.

VISITE : Conseillée et laissée au soin du titulaire du marché qui est réputé connaître les lieux et les caractéristiques du terrain, (Voir article 1.5 du C.C.A.P.).

OBTENTION DU DOSSIER : Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr>

CONDITIONS DE DELAI

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Lundi 21 juin 2021 à 12h00.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai pendant lequel le candidat reste engagé pour son offre est de 120 jours à compter de la date de la remise de l'offre.

MODALITE POUR LA REMISE DES OFFRES : Uniquement et obligatoirement par voie électronique sur le site : <https://marches.ternum-bfc.fr>

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère valeur technique (50%) ;
- Critère prix des prestations (50%).

DELAI D'EXECUTION / DATE DU DEPART DES TRAVAUX

Le délai global d'exécution est de 8 semaines.

Départ des travaux, le lundi 6 septembre 2021 fin des travaux 31 octobre 2021.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mardi 25 mai 2021.

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements techniques : Maître d'œuvre : B.E.T.P., M. Sylvain Perchet, 14 rue de Malignouville - 21260 SACQUENAY - Tél. : 03.80.85.52.25 - Mail : betperchet@gmail.com

Pour tous renseignements administratifs : Commune de CHAZEUIL, Mme. Le Maire, 8 rue de Véronnes - 21260 CHAZEUIL - Tél. : 03.80.75.51.66 - Mail : chazeuil21@wanadoo.fr 158486

Adjudication



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MERCREDI 7 JUILLET 2021 A 10 H 30

À l'audience du Juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à DIJON.

A DIJON (21), 20 rue des Fleurs

Une maison cadastrée HK 568, élevée sur caves, comprenant :

- au rez-de-chaussée :
 - Un appartement comprenant entrée, cuisine avec placard, salon, chambre, salle de bains et water-closets ;
 - Un appartement comprenant entrée, coin cuisine, séjour, lingerie, salle de bains et water-closets
- Au premier étage :
 - Un appartement comprenant entrée, séjour, chambre, dégagement, cuisine, salle de bains avec water-closets ;
 - Un appartement comprenant entrée, séjour avec coin cuisine, chambre, salle d'eau avec water-closets.
- Au second étage :
 - Un appartement comprenant entrée, cuisine, chambre, salle de bains et water-closets ;
 - Un appartement comprenant : entrée, séjour avec coin cuisine, chambre, salle de bains et water-closets.

Dans la cour, une maison comprenant entrée, séjour, chambre, cuisine, dégagement, salle de bains et water-closets. Remise, véranda, cour.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux.

MISE A PRIX : 89.000 €EUROS

LES ENCHERES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

VISITE : JEUDI 24 JUIN 2021 A 14H30.

A la requête de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE, société coopérative à capital variable, inscrite au R.C.S. de TROYES, identifiée sous le n° siren 775 718 216, dont le siège social est 269 Faubourg Croncels à TROYES et la Direction Générale 18 rue Davout à DIJON, agissant poursuites et diligences de son Directeur Général en exercice, domicilié audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de DIJON uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS, 6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON. 158546



SESAM

Avis d'appel public à concurrence

Procédure adaptée

1. MAITRE D'OUVRAGE : SESAM, 5 rue du 8 mai - 21140 SEMUR EN AUXOIS.

2. OBJET ET TYPE DU MARCHÉ : Marché de travaux d'assainissement.

3. MARCHÉ DECOMPOSE EN 3 LOTS : 1. Tranchée ouverte création 640ml PVC DN315, 670ml Grès DN200 et 450ml PVC DN125 ; 2. Réhabilitation intérieure 5200ml DN150 à 300mm et 190 regards ; 3. Création de 40 boîtes de branchement.

4. LIEU D'EXECUTION (21) : SEMUR EN AUXOIS et PRECY SOUS THIL.

5. Variantes autorisées.

6. GARANTIES ET CAUTIONNEMENT : Retenue de garantie 5 % ou garantie à première demande. Conditions de paiement : Paiement conformément à la législation en vigueur. Prix unitaires actualisables.

7. Négociation possible avec les 3 offres les mieux classées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur choisit l'offre technico-économique la plus avantageuse.

8. FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT : Sans contrainte.

9. Pour retirer le DCE et demande de renseignements : www.ternum-bfc.fr.

10. CRITERES D'ATTRIBUTION : 1. Technicité 60 % ; 2. Prix 30 % ; 3. Délai/Organisation du chantier 10 %.

11. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le 21/06/2021 à 16h30.

12. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 27/05/2021. 158559

Côte d'Or

CONSTITUTION
DE SOCIETE

A.WAY IMMO

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SCI : A.WAY IMMO au capital de 1.000 €.

SIEGE SOCIAL : 2 rue de la Broche - 21800 QUETIGNY.

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

GERANT : Monsieur Andy POIRON, demeurant 7 rue du Dauphiné à FONTAINE LES DIJON (21121), nommé pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. 158250

GAVAZZI
INVESTISSEMENT

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 21/05/2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GAVAZZI INVESTISSEMENT ; FORME : Société à responsabilité limitée ; SIEGE SOCIAL : 19 avenue du Pavé - 21540 SOMBERNON ; OBJET : le conseil et la réalisation de toute étude destinés aux entreprises et aux particuliers visant à définir les besoins en matière de sécurité incendie et de désenfumage ; la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés créées ou à créer ; la gestion et la mise en valeur desdites participations ; DUREE : 99 ans ; CAPITAL : 1.000 € ; GERANCE : M. Yannick GAVAZZI dmt à SOMBERNON (21), 19 avenue du Pavé ; IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON. 158477

Pour avis : La gérance.

BASSI F

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 28/04/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SARL. DENOMINATION SOCIALE : BASSI F.

SIEGE SOCIAL : 17 B rue Paul Thénard - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : L'achat, la vente, la location ou sous location et la gestion de biens immobiliers.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 500 €.

AGREMENT : Les cessions de parts au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

GERANCE : Nathalie BASSI, demeurant 17 B rue Paul Thénard - 21000 DIJON.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON. 158487

Pour avis : La gérance.

HERMASA

Aux termes d'un ASSP en date du 18/05/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HERMASA. OBJET SOCIAL : Intermédiaire de vente de meubles, salons, literie et vente de mobilier de maison.

SIEGE SOCIAL : 30 rue du faubourg saint Martin - 21200 BEAUNE. CAPITAL : 1.000 €.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

PRESIDENT : Madame HERMARY EPOUSE MARY Sandrine, demeurant 30 rue du faubourg saint Martin - 21200 BEAUNE.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROITS DE VOTES : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire, chaque action donne droit à une voix, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

CLAUSE D'AGREMENT : La cession des titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. 158504

MARY Sandrine.



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats

10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

UN TOIT À SOI

Avis de constitution

FORME : SAS. DENOMINATION : UN TOIT À SOI. CAPITAL : 1.000 €. APPORTS : 1.000 €. SIEGE : 2 rue de la Petite Fin à FONTAINE LES DIJON (21). OBJET : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : L'activité de marchand de biens, l'achat et la vente, et en tous lieux, de biens immobiliers ou mobiliers, la réalisation de tout achat et vente de parts de sociétés dans le domaine immobilier, la réalisation de toute prestation de services dans le domaine immobilier, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et pouvant contribuer au développement de la société. DUREE : 99 ans. PRESIDENT : Nicolas GUITARD, 8 rue des Tulipes à FONTAINE LES DIJON (21). DIRECTRICE GENERALE : Caroline GUITARD, 8 rue des Tulipes à FONTAINE LES DIJON (21). ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix que d'actions. AGREMENT : Majorité des voix des associés disposant du droit de vote ; Les actions du Cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité. R.C.S. : DIJON. 158537

Pour avis : Le président.

**PENSEZ
À FAIRE PUBLIER
VOTRE ANNONCE
PARTOUT
EN FRANCE**

annoncelegale.jdp@forumeco.com

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

IMMODEV

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue en Clairvot
21850 ST APOLLINAIRE

Par ASSP du 25/05/21, il a été constitué la société : FORME : SCI. DENOMINATION : IMMODEV. SIEGE : 1 rue en Clairvot - 21850 ST APOLLINAIRE. CAPITAL : 1.000 € en numéraire. DUREE : 99 ans. OBJET : Acquisition, administration, propriété, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Dans les autres cas, l'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. GERANCE : Pascal DEVROE, demeurant 3 rue de Chanteronne - 21410 FLEUREY SUR OUCHE. IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON. 158513 Pour avis : La gérance.



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MAKERS PARTNERS

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 mai 2021, à DIJON. DENOMINATION : MAKERS PARTNERS. FORME : Société par actions simplifiée. OBJET : La société a pour objet, en France et à l'étranger : La fourniture de services d'accompagnement à la gestion et au développement des entreprises ou collectivité ; La gestion pour le compte des entreprises ou collectivité des services nécessaires à leur activité économique qui ne relèvent pas directement de leur cœur de métier (marketing, stratégie, fonctions support...); Le conseil en management de transition, en stratégie pour le compte d'autres entreprises ou collectivité ; La gestion des relations publiques pour le compte d'autres entreprises ou collectivité ; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet social. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital entre associés sont libres. Les autres cessions, apports, fusions, transfert, à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. SIEGE SOCIAL : 66 rue du Bourg - 21000 DIJON. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. Ont été nommés : PRESIDENT : Monsieur Guillaume SAGNES, 44 bis boulevard Gambetta - 38110 LA TOUR DU PIN. DIRECTEUR GENERAL : La société NUMEROBIS, SARL au capital de 753.000 €, dont le siège social est 73 rue Monge - 21000 DIJON, R.C.S. DIJON 841 040 991. 158545 Pour avis.

SAS BENTRANS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 mai 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée.

DENOMINATION SOCIALE : BENTRANS.

SIEGE SOCIAL : 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC.

OBJET : Transport public de marchandises, prestation de commissionnaire de transport, et commissionnaire de douanes en France et à l'étranger.

DUREE : 99 ans.
APPORTS ET CAPITAL : 9.000 €, divisé en 900 actions de 10 €, souscrites et libérées en numéraire.

ADMISSION ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Toute cession d'action à titre onéreux sera soumise à l'agrément préalable des actionnaires.

PRESIDENT : Monsieur Bennacer OUZHARA, demeurant 16A rue Albert Schweitzer - 21850 SAINT APOLLINAIRE pour une durée illimitée.

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Omar HOUSSAINI, demeurant 17 rue Charles de Gaulle - 21600 Ouges, nommé pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON. 158522 Pour avis et mention.



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

J'INNOV

Avis de constitution

DENOMINATION : J'INNOV.
FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 5.000 €.
SIEGE SOCIAL : 1 A rue de la Plucharde - 21110 BRETENIERE.

DUREE : 99 années.
OBJET : Acquisition, détention, gestion et cession de participations dans toutes sociétés, animation de ces sociétés et du groupe qu'elles forment avec elle. Réalisation de toutes prestations de services et de toutes opérations de trésorerie au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés. Dépôt, gestion, développement et cession de marques et de brevets.

PRESIDENT : Monsieur Jordi BANNELIER, demeurant à AUXONNE (21130), 58 rue de Moissey.
Les cessions d'actions de l'associé unique s'effectuent librement. Toute transmission d'actions est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

Tout associé peut participer aux décisions collectives.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158523



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

MB ONE MOTORS

Avis de constitution de la société : DENOMINATION : MB ONE MOTORS.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL : 10.000 €.
SIEGE SOCIAL : 22 boulevard Jean Veillet - 21000 DIJON.

DUREE : 99 années.
OBJET : Achat et vente de tous véhicules neufs ou d'occasion, de tous véhicules neufs ou d'occasion en qualité d'intermédiaire, de tous accessoires, pièces détachées, lubrifiants, produits d'entretien etc.

GERANT : Monsieur Mathieu BUGNET, demeurant à DIJON (21000), 5 C allée Guillaume Apollinaire.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158539



Pierre-Olivier ANDRE
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

LA CASA DES BAMBINS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société à responsabilité limitée aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LA CASA DES BAMBINS

CAPITAL : 5.000 € divisés en 500 parts de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées

APPORT EN NUMERAIRE : 5.000 €.
SIEGE : Impasse Gallo-Romaine - 21540 SOMBERNON.

OBJET : Exploitation de toute activité d'accueil de jeunes enfants, de micro-crèche et de crèche.

DUREE : 99 années.
GERANT : Madame Maïté BELLAIRE, demeurant 5 rue de l'Abbé Sautereau - 21540 SOMBERNON.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. 158396 La gérance.



SPFPL MANON TROUBAT

Avis de constitution

Par acte du 20/04/2021 reçu par Me Maël VIARD, notaire à DIJON, il a été constitué la société suivante : FORME : Société de Participations Financières de Professions Libérales à Responsabilité Limitée - DENOMINATION : SPFPL MANON TROUBAT - SIEGE : 95 boulevard Mansart 21000 DIJON - DUREE : 99 ans - OBJET : acquisition, détention de parts ou d'actions de sociétés d'exercice libéral ayant pour objet l'exercice de la profession de pharmacien - APPOINTS : en numéraire pour 10.000 € - CAPITAL : 10.000 € - GERANCE : Mme Manon TROUBAT demeurant 27 allée de la Cude 21370 VELARS SUR OUCHE - CESSION DE PARTS : soumises à agrément - IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158540

NGUYEN A&A

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à DIJON du 26 mai 2021, il a été constitué la société suivante :

DENOMINATION : Nguyen A&A.

FORME : Société Civile immobilière.

OBJET : l'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

SIEGE SOCIAL : 2 ter rue Victor Dumay - 21000 DIJON.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL : 1.000 €.

GERANTS : Madame Bich-Van LEMOGNE, demeurant 2 ter rue Victor Dumay - 21000 DIJON, et Monsieur Bach-Dang NGUYEN, demeurant 7 square Jules Ferry - 95110 SANNOIS.

TRANSMISSION DES ACTIONS : les cessions d'actions sont soumises à l'agrément, tel que prévu à l'article 13 des statuts.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. 158573

ORATIO Avocats

Maître Philippe HERY
5 rue Papiau de la Verrie
49000 ANGERS

SCI ANGEVINE CENTRE

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au R.C.S. de DIJON, dénommée SCI ANGEVINE CENTRE au capital de 10.000 €, ayant pour objet l'acquisition de terrains et/ou d'immeubles, l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'acquisition, la détention et la jouissance de tous biens mobiliers destinés à garnir ces immeubles, la prise à bail, la location active et passive, la sous-location de tous immeubles et droits immobiliers, l'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes, l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garantie hypothécaire, l'acquisition, la détention de tous titres de sociétés, valeurs mobilières et plus généralement tous instruments et placements financiers. Le siège social est fixé 8 chemin de Massingy, Avenue du président Coty - 21400 CHATILLON SUR SEINE. Le première gérante est la société MAISON BIEN-ETRE & CONFORT, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, siège social : 160 avenue Victor Chatenay - 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU, identifiée sous le numéro 822 730 685 R.C.S. ANGERS, représentée par M. Sébastien GUIBERT, en sa qualité de président. S'agissant des cessions de parts l'agrément des associés représentant au moins les deux tiers des droits de vote est requis dans tous les cas sauf pour les cessions entre associés. 158535 Pour avis : La gérance.

VALDOME

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 5.000 €.

DENOMINATION SOCIALE : VALDOME.

SIEGE SOCIAL : 8 rue du Morvan - 21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments ; La construction ou l'achat de tous biens immobiliers et mobiliers.

DUREE DE LA SOCIETE : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

GERANCE : Est nommé en qualité de premier gérant pour une durée illimitée : La société HOLDESAND, société à responsabilité limitée au capital de 1.050.000 € dont le siège social est 8 rue du Morvan à MONTIGNY ST BARTHELEMY (21390), immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 504 624 784.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. 158547 Pour avis : La gérance.

SCI LES BGM

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SEMUR-EN-AUXOIS du 26 mai 2021, il a été constituée une société civile immobilière dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : SCI LES BGM.
FORME : Société civile immobilière.

SIEGE SOCIAL : SEMUR EN AUXOIS (21140), 4 rue Renaudot.

CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.

DUREE : 99 ans.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

GERANCE : Monsieur Frédéric DUPONT et Madame Pascale DUPONT demeurant à SEMUR-EN-AUXOIS (21140), 4 rue Renaudot .

Toutes les cessions ou transmissions de parts, à titre onéreux ou à titre gratuit ou à tout autre titre, que ce soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Ladite société sera immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de DIJON. 158560

COMMARINE HOTEL OPERATIONS POMMARD

Société par actions simplifiée

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 20 avril 2021 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : Commaraine Hotel Operations Pommard, sigle CHOP.

FORME : Société par actions simplifiée.

CAPITAL : 10.000 €, apports en numéraire.

SIEGE : Château de la Commaraine, 24 Grande rue à POMMARD (21630).

OBJET : L'exercice des activités d'hôtellerie et de restauration.

DUREE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés statuant selon les règles définies à l'article 24 des statuts.

PRESIDENT : Madame Denise Marcell DUPRE, demeurant professionnellement à l'adresse : c/o Paul McCoy Family Office Services, 31 St James Ave, Suite #740, Boston MA02116, Etats Unis d'Amérique.

DIRECTEUR GENERAL : Madame Jacqueline Renee MC COY, également demeurant professionnellement à la même adresse.

IMMATRICULATION : au R.C.S. de DIJON. 158517 Pour avis.

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

SCI BAUREGARD

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET le 26 mai 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI Bauregard.

SIEGE SOCIAL : 6 rue du professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC.

DUREE : 99 ans.

OBJET : l'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers

CAPITAL SOCIAL : 200.000 €.

APPORTS EN NUMERAIRE : 200.000 €.

GERANT : M. François MESTRALLET, demeurant à ASNIERES LES DIJON, 30 allée des Muriers.

CLAUSE D'AGREMENT : toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. 158557 Pour avis : B.MUGNERET.

MODIFICATION

DE STATUTS



15 bis rue Bayard - 64000 PAU
Tél. : 05.59.33.75.63

GAB IMMO 21

Société par actions simplifiée

au capital de 5.000 Euros

Siège social :

4 Quai Nicolas Rolin - 21000 DIJON
889 206 033 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision De l'associé unique date du 15/04/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Quai Nicolas Rolin - 21000 DIJON au 2 boulevard de la Trémouille à DIJON (21000), et ce à compter du même jour et de modifier l'article des statuts en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. 158294 Pour avis.



15 bis rue Bayard - 64000 PAU
Tél. : 05.59.33.75.63

ZOLA

Société civile immobilière

au capital de 100 Euros

Siège social :

4 Quai Nicolas Rolin - 21000 DIJON
889 206 033 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 15/04/2021, l'Associée unique a décidé de transférer le siège social du 4 Quai Nicolas Rolin - 21000 DIJON au 2 Boulevard de la Trémouille à DIJON (21000), et ce à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification au R.C.S. de DIJON. 158295 Pour avis : La gérance.

SEL DE CHIRURGIEN DENTISTE DU DOCTEUR BEKKAOUI

SEL DE CHIRURGIEN DENTISTE DU DOCTEUR BEKKAOUI, SELARL de chirurgien-dentiste au capital de 50.000 €, 4 ruelle de Longvieu - 21600 LONGVIC, 880 028 949 R.C.S. DIJON : Mme Bénédicte FARANDON (1 rue Jean Pierre Levy - 69003 LYON) nommée cogérante à compter du 01/05/2021. 156558

VOUS POUVEZ VOUS ABONNER EN UTILISANT LE BULLETIN ÉMIS À CET EFFET DANS CE JOURNAL

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or



6 rue Colbert
80000 AMIENS

REGIS MARTELET

REGIS MARTELET, société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, siège social : 22 rue de la Brot - 21000 DIJON, 508 632 908 R.C.S. DIJON. Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique du 31/03/2021, il résulte que : La société CRENN.TALLON ASSOCIES dont le siège est à CHALONS SUR SAONE (71), 51 avenue Boucaut a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Hervé DELOUIS, pour un mandat de six exercices, - il n'y a pas lieu de renouveler le mandat de la société FIDUCIAIRE LYONNAISE, commissaire aux comptes suppléante, sa nomination n'étant plus requise par la loi. 158437 Pour avis : Le président.

CLASS & CHIC

Société par actions simplifiée au capital de 3.000 Euros
Siège social :
6 rue Saint John Perse - 21000 DIJON
519 595 441 R.C.S. Dijon

Par décision de l'associé unique, le siège social a été transféré du 6 rue Saint John Perse - 21000 DIJON, au 7 bis rue du Chapeau Rouge - 21000 DIJON, à compter du 5 mai 2021.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
158277 Pour avis.



SELARL VG CONSEIL

Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

AC.FI

SASU au capital de 802.500 Euros
Siège social :
FENAY (21) - 1 rue du Tilleul
R.C.S. Dijon 799 708 607

AGE 19/05/2021 : PRESIDENCE : ANCIENNE MENTION : Marie-Thérèse ROLLAND, 9B, allée Jean Monnet TALANT (21) ; NOUVELLE MENTION : Nathalie ROLLAND, 1 rue du Tilleul - FENAY (21). TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : 9B allée Jean Monnet - TALANT (21) ; NOUVELLE MENTION : 1 rue du Tilleul - FENAY (21).
R.C.S. DIJON.
158305 Pour avis : La présidente.

R.Y.F.

R.Y.F. SARL transformée en SC - 57.000 € - 25 rue du Souris, 21110 VARANGES - 483 953 717 R.C.S. DIJON : AGE du 30/04/2021, dans les conditions de l'art. L. 223-43 du code de commerce, a modifié l'objet social ainsi : possession et gestion de biens de nature mobilière : titres de sociétés à l'exclusion des sociétés en nom collectif, cotées ou non en bourse, obligations, titres de créances négociables, bons du Trésor, titres d'OPCVM (FCP ou SICAV), dans le cadre d'une holding ou non et transformé en SC, sans création d'un être moral nouveau et adoption de nouveaux statuts. Dénomination, capital, siège, durée et dates d'ouverture et de clôture d'exercice inchangés. Gérant : Monsieur Yves ROYER (25 rue du Souris 21110 VARANGES).
158321



HYPERION

HYPERION SARL au capital de 1.000 €, ayant son siège : 2 rue de la Vison 21760 LAMARCHE SUR SAONE - R.C.S. DIJON 820 910 230 : Suivant décisions de l'associé unique du 01/05/2021 : le siège social a été transféré du 2 rue de la Vison - 21760 LAMARCHE SUR SAONE, au 1 rue du Bourg - 21130 AUXONNE à compter du 01/05/2021. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal R.C.S. DIJON.
158342 Pour avis.



SCP
GUILARD - CONVERS - PÉRÉ
Notaires à DIJON, 7 bd de Broches
Successeurs de Maître MARION

LOS SUENOS S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 Euros
Siège social :
FONTAINE LES DIJON (21121)
2 rue de la Confrérie

R.C.S. Dijon : 489 817 619

Suivant A.G.E. en date du 26 mai 2021, il a été décidé : De transférer à compter du même jour, le siège social. ANCIENNE MENTION : FONTAINE LES DIJON (21121), 1 rue Jehly Bachelier. NOUVELLE MENTION : FONTAINE LES DIJON (21121), 2 rue de la Confrérie.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
158506 Pour avis : La gérance.



Marie-Pascale CHABAUD
Avocat
35 rue Louis de Broglie - 21000 DIJON

INSTITUT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA BOURGOGNE - IDEB

SA au capital de 7.875.000 Euros
Siège social :
Maison régionale de l'innovation
64 A rue Sully - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 329 208 037

Le Conseil d'administration du 17/05/2021 a pris acte de la démission de leur mandat d'administrateur de :
— La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, R.C.S. DIJON 352 483 341, représentée par M. Eric KLINGLER à compter du 01/03/2021 ;
— La BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE, R.C.S. DIJON 542 820 352, représentée par Monsieur Jean VERRILLAC à compter du 17/05/2021 ;
Et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement. Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de DIJON en annexe au R.C.S.
158302 Le président directeur général.

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SCI OLYMPE

Société civile immobilière au capital de 25.000 Euros
Siège social :
4 rue du Moulin Noize
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 833 930 712

Avis de modification

Par PV du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE à compter du 10/05/2021 et de modifier l'article 5 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 4 rue du Moulin Noize - 21200 BEAUNE.
NOUVELLE MENTION : 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158526 Pour avis : Le gérant.

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

DUNAND

Société civile immobilière au capital de 20.000 Euros
Siège social :
4 rue du Moulin Noize
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 834 256 810

Avis de modification

Par PV du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE à compter du 10/05/2021 et de modifier l'article 5 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 4 rue du Moulin Noize - 21200 BEAUNE.
NOUVELLE MENTION : 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158527 Pour avis : Le gérant.

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

SCI MALMEDY

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social :
4 rue du Moulin Noize
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 841 706 336

Avis de modification

Par PV du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE, à compter du 10/05/2021 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 4 rue du Moulin Noize - 21200 BEAUNE.
NOUVELLE MENTION : 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158528 Pour avis : Le gérant.

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

JULES IMMOS

Société civile immobilière au capital de 3.000 Euros
Siège social :
34 rue Carnot - 21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 800 909 855

Avis de modification

Par PV du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE à compter du 10/05/2021 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 34 rue Carnot - 21200 BEAUNE.
NOUVELLE MENTION : 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158529 Pour avis : Le gérant.

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON

CNT IMMOBILIERE

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
4 rue du Moulin Noize
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 838 268 738

Avis de modification

Par PV du 10/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE, à compter du 10/05/2021 et de modifier l'article 5 des statuts comme suit :
ANCIENNE MENTION : 4 rue du Moulin Noize - 21200 BEAUNE.
NOUVELLE MENTION : 4 place de la Halle - 21200 BEAUNE.
Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158530 Pour avis : Le gérant.

INTRIGANTS

Société par actions simplifiée au capital de 500 Euros
Siège social :
2 rue des Saintes Marie
21140 SEMUR EN AUXOIS
895 137 610 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 25 mai 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de nouveau président M. Frédéric KUSTNER-PAULEAU (qui était précédemment directeur général de la société), domicilié 2 rue des Saintes Marie - 21140 SEMUR EN AUXOIS en remplacement de M. Arnel ADJIVANOU, démissionnaire.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
158544 Le représentant légal.

LA CONCIERGERIE DES DUCS

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2B cours Général de Gaulle
21000 DIJON
R.C.S. de Dijon 892 407 842

L'assemblée générale extraordinaire du 25/05/2021 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement LA CONCIERGERIE DES DUCS qui devient à compter du 15/06/2021 : LA CONCIERGERIE DE JULES.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au R.C.S. de DIJON.
158536 Le président : T.POTIN.

MERVEILLEUX

Société par actions simplifiée au capital de 1.500 Euros
Siège social :
4 rue de L'Ancienne Comédie
21140 SEMUR EN AUXOIS
897 793 451 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 25 mai 2021, l'assemblée générale ordinaire a nommé en qualité de président : M. Frédéric KUSTNER-PAULEAU, domicilié 2 rue des Saintes Marie - 21140 SEMUR EN AUXOIS en remplacement de M. Arnel ADJIVANOU, démissionnaire.
Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
158543 Le représentant légal.

LES LUTINS DE LA GOURMANDISE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
6 chemin des vignes blanches
21160 PERRIGNY LES DIJON
R.C.S. Dijon 888 221 355

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2021, il a été nommé un co-gérant : Monsieur Valentin BORTOT, demeurant 19 Grande Rue - 21160 PERRIGNY LES DIJON.
Mention sera faite au R.C.S. : DIJON.
158503 Pour avis.

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

TF CHIMIE

SAS au capital de 500.000 Euros
Siège social :
17 avenue Georges Besse
21320 CREANCEY
326 447 877 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 26 avril 2021 :
— Cabinet CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, 7 rue Marguerite Yourcenar - (21000) DIJON a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société RSA dont le mandat est arrivé à expiration ;
— Monsieur Pierre CLEON, 7 rue Marguerite Yourcenar - (21000) DIJON a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis FOURCADE dont le mandat est arrivé à expiration.
158550

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

FINANCIERE JANVIC

SAS au capital de 1.100.000 Euros
Siège :
17 avenue Georges Besse
21320 CREANCEY
514 553 650 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale du 26 avril 2021 a constaté :
— L'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société RSA ;
— L'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis FOURCADE ;
Et a décidé de ne pas procéder à leur remplacement, la société n'ayant plus l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes.
158551

FIDAL
Société d'Avocats
Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

JANVIC

SAS au capital de 175.000 Euros
Siège social :
17 avenue Georges Besse
21320 CREANCEY
548 202 027 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique du 26 avril 2021 :
— Cabinet CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, 7 rue Marguerite Yourcenar - (21000) DIJON a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société RSA dont le mandat est arrivé à expiration ;
— Monsieur Pierre CLEON, 7 rue Marguerite Yourcenar - (21000) DIJON a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Louis FOURCADE dont le mandat est arrivé à expiration.
158552

OPTIQUE PADIEU

Société par actions simplifiée au capital de 161.536 Euros
Siège social :
9 rue de la Liberté - 21000 DIJON
305 821 522 R.C.S. Dijon

Par acte sous seing privé du 15/01/2020, les associés ont nommé M. Olivier PADIEU, demeurant 102 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, directeur général de la société à compter du 01/01/2020.
158541

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

YMAGEO

SAS au capital de 1.000 Euros
porté à 400.200 Euros
Siège social :
8 E rue Jeanne Barret Par Valmy
21000 DIJON
898 049 333 R.C.S. Dijon

Suivant PV des décisions de l'associée unique du 27/05/2021, du certificat de dépôt des fonds établi le 26/05/21, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 399.200 € par émission de 3.992 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.000 € à 400.200 €. Les articles 6, 7, 17 et 25 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention R.C.S. de DIJON.
158571 Pour avis : Le président.

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LEGI PATRIMOINE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social :
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON
897 724 357 R.C.S. Dijon

ASSP 19/05/2021 : Nomination de Pierre JORON, 80 rue d'Ypres - 69004 LYON, en qualité de nouveau président, en remplacement de la société LEGI PARTICIPATION, à compter du 19/05/2021 et pour une durée indéterminée. En conséquence de cette nomination, Pierre JORON démissionne de son mandat de directeur général. R.C.S. DIJON.
158574 Pour avis.



35 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

GENARIO SAS

au capital de 11.750 Euros
Siège social :
13 rue Auguste Frémiet - 21000 DIJON
851 432 229 R.C.S. Dijon

Par assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2021, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 1.250 € pour être porté à 13.000 € par émission d'actions de préférence et, le président a constaté la réalisation définitive de ladite augmentation de capital par procès-verbal du même jour.

Les articles 7 « Formation du capital - Apports » et 8 « Capital Social » des statuts ont été modifiés en conséquence.
Par la même assemblée, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège de la société qui était situé 64 rue Sully - 21000 DIJON au 13 rue Auguste Frémiet à DIJON et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
158300 Pour avis.

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

SC DU CLOS BIZOT

Société civile
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
7 bis rue Gay Lussac
21300 CHENOVE
810 990 788 r.c.s. Dijon

Par décision en date du 3 mai 2021, l'associée unique a nommé la société DORAS, société par actions simplifiée, dont le siège social est à CHENOVE (21300), 6 rue Antoine Becquerel immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 015 851 793, aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Olivier MILLION-PICALION démissionnaire, à compter du 1^{er} mai 2021.
158553 Pour avis.

LEGATIS

DIJON / GUETIGNY

LOCAVITA

LOCAVITA, société civile immobilière au capital de 1.000 €, siège social : 1 rue du colonel Redouté, Résidence Espace Turquoise, APP 203 - 21130 AUXONNE, 789 505 500 R.C.S. DIJON. Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 26 mai 2021 : • Il a été décidé de transférer le siège social au 64 rue Chabot Charny - 21000 DIJON ; • Il a été constaté la démission de Mme Laurène COGOURDANT de ses fonctions de gérante, et Madame Amandine TASSAN, demeurant 64 rue Chabot Charny - 21000 DIJON, a été nommée gérante, en remplacement.
158561 Pour avis : La gérance.

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



Notaires

A. NICOLARDOT
JM. SEGURA - L. VAZQUEZ
Notaires associés
36 rue Ledru Rollin - BP 37371
21073 DIJON CEDEX

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Véronique THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON, le 28 mai 2021, a été cédé par : La SARL S.B.M au capital de 20.000,00 €, dont le siège est à PUSEY (70000), 19 rue Georges-Pompidou - SIREN 808 068 233 RCS VESOU.

A : La SARL GF BEAUNE, au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à PERRIGNY-LES-DIJON (21160), 4 rue du Lavoir - SIREN 898 500 814 RCS DIJON.

Le fonds de commerce de bowling - jeux - billards - bar avec licence IV - petite restauration sis à BEAUNE (21200), 4 Rue Buffon, ZAC de la porte de Beaune, lui appartenant, connu sous le nom commercial SPORT BOWLING BEAUNE, et pour lequel il est immatriculé au RCS de VESOU, sous le numéro 808 068 233, et identifié au Répertoire SIREN sous le numéro 808 068 233 00036.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 260.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 20.000,00 € et aux éléments corporels pour 240.000,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis : Me Véronique THOMAS ESCOTO.

158575

CONVOCAION

SA D'HLM HABELLIS

Société anonyme
au capital de 50.784.896,57 Euros
Siège social :
28 boulevard Georges Clemenceau
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 015 450 638

Avis de convocation

Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2021

Les actionnaires d'HABELLIS sont convoqués en assemblée générale mixte au siège social à DIJON, 28 bd Clemenceau en présentiel et/ou en visio-conférence, le : Mercredi 16 juin 2021 à 9h30 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour
A titre Ordinaire :
1. Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2020 ;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;
3. Approbation des comptes de l'exercice 2020 ; Quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;
5. Rappel des dividendes des trois derniers exercices ;
6. Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;

7. Nomination/renouvellement d'Administrateurs ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.
A titre Extraordinaire :
1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
2. Modification des statuts en conformité avec le Groupe Action Logement Immobilier et les évolutions législatives et réglementaires ;
3. Augmentation du Capital social d'un montant de 1.932.853,41 € par émission d'actions nouvelles ; Conditions et modalités de l'émission ;
4. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des personnes dénommées ;
5. Modification corrélative des statuts suite à l'augmentation du capital ;
6. Augmentation du capital social au profit des salariés ;
7. Pouvoirs en vue des formalités.
158534 Le Conseil d'Administration.

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SCI FLORANE

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
DIJON 21000
6 boulevard de Strasbourg
Siège de liquidation :
Las Postes, Route de Gauré
31590 LAVALETTE
439 086 596 R.C.S. Dijon

Avis de dissolution anticipée

Par décision unanime en date du 11 mai 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Madame Anabell FIOLEAU, demeurant Las Postes, Route de Gauré - 31590 LAVALETTE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Las Postes, Route de Gauré - 31590 LAVALETTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
158576 Pour avis : Le liquidateur.

P.M.A.

P.M.A., SCI en liquidation, capital 57.169,97 €, siège social : 7 rue des écrins - 21110 GENLIS (21), R.C.S. DIJON 399 811 009. L'AGE du 28/02/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/02/2021 suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur M. André BACHELEY, demeurant à GENLIS (21), 7 rue des Ecrins, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation fixé à GENLIS (21), 7 rue des Ecrins adresse ou la correspondance devra être envoyée. Dépôt des actes et pièces au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157996 Pour avis : Le liquidateur.

SARLU IA-DRONE TECHNOLOGIE

au capital de 5.000 Euros
Siège social :
11 rue Anatole France
21120 IS SUR TILLE
805 255 668 R.C.S. Dijon

Par décision du 19/05/2021, la société CARTOLIA INGENIERIE, ZAC des Grands Crus, 60 H avenue du 14 Juillet - 21300 CHENOVE, associée unique de la société IA-DRONE TECHNOLOGIE, a décidé la dissolution anticipée de ladite société. Cette décision de dissolution fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du T. C. de DIJON. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de DIJON. La transmission du patrimoine de la société IA-DRONE TECHNOLOGIE au profit de la société CARTOLIA INGENIERIE sera réalisée et il n'y aura disparition de la personnalité morale, qu'à l'issue du délai d'opposition.
158435 Pour avis : La gérance.

PISTOK

PISTOK, SCI au capital de 1.000 €, ayant son siège 16 rue Jean de Loisy - 21310 ARCEAU, immat R.C.S. DIJON 813 479 391 : L'AGE du 30/04/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/04/2021, a nommé liquidateur Charlotte PALLOT (10 rue Devosge - 21000 DIJON) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de liquidation est fixé 16 rue Jean de Loisy - 21310 ARCEAU. Dépôt R.C.S. DIJON.
158489 Pour avis.

SARL L'AUBERGE DU PONT DE PARIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
Le Pont de Paris - 21190 CORPEAU
R.C.S. Dijon 452 029 861

Aux termes d'une assemblée générale en date du 30 novembre 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur THUSSEAU Dominique, demeurant 6 rue de la Forge - 71360 SULLY, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 6 rue de la Forge - 71360 SULLY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
158532 Le liquidateur.

AU PAIN FENDU

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 60.000 Euros
Siège :
2 avenue Franklin Roosevelt
21000 DIJON
Siège de liquidation :
34 route de Fontaine - 21121 AHUY
499 544 062 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 11 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Christophe RAVEAU, demeurant 34 route de Fontaine - 21121 AHUY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 34 Route de Fontaine - 21121 AHUY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
158344 Pour avis : Le liquidateur.

SCI ALEXIA

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
104 rue Maxime Guillot
21300 CHENOVE
440 704 559 R.C.S. Dijon

L'AGE du 31/12/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2020, nommé liquidateur M. BOGOUCHE Darius, 14 rue de la Corvée - 21000 DIJON, et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

L'AGO du 31/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 31/12/2020.

Mention sera faite au R.C.S. DIJON.
158441

CLOTURE

DE LIQUIDATION

AGENCE D'ARCHITECTURE JMVD

Avis de clôture de liquidation

L'AGO du 19/05/2021 de la société AGENCE D'ARCHITECTURE JMVD (SARL en liquidation au capital de 7.000 €, ayant son siège social et de liquidation au 4 rue Claude Attiret - 21000 DIJON, immat 498 888 700 R.C.S. DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, a déchargé Véronique DESMARIIS de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation le même jour. Dépôt des comptes de liquidation au R.C.S. DIJON.
155060

PISTOK

PISTOK, SCI en liquidation au capital de 1.000 € ayant son siège sis 16 rue Jean de Loisy - 21310 ARCEAU, R.C.S. DIJON 813 479 391 : L'AGE du 30/04/2021, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au R.C.S. de DIJON.
158490 Pour avis.

FRENCH WINES COLLECTIONS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
18 rue Buffon, C/o A2B CONSEIL
21200 BEAUNE
R.C.S. Dijon 814 031 936

Liquidation

La collectivité des associés réunie le 22 mars 2021 au siège social de la société a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Didier MARS, demeurant 4 chemin de Montmuzard à MONTBARD (21500), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite réunion des associés.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.
158505 Pour avis : Le liquidateur.

L'ATELIER D'ART DU CHATEAUNEUF

SCI en liquidation
au capital de 225.000 Euros
Siège social / liquidation :
6 rue du Maxdorf à LONGVIC (21)
491 251 807 R.C.S. Dijon

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 24/03/21 à LONGVIC a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Christian LAGNEAU, demeurant 6 rue du Maxdorf à LONGVIC (21), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C de DIJON, en annexe au R.C.S. 158520 Pour avis : Le liquidateur.

ARNAUD BAILLOT CONSEIL

L'associé unique de la SARLU en liquidation ARNAUD BAILLOT CONSEIL (capital : 1 € ; siège social et de liquidation : 4 route de Seurre 21200 BEAUNE ; 825 274 830 R.C.S. DIJON) a approuvé le 3/12/2020 le compte définitif de liquidation, déchargé Arnaud BAILLOT, dmt 4 route de Seurre - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt des comptes de liquidation au GTC DIJON en annexe au R.C.S..
155795

QUOTA

L'AGO du 15/05/21 de la SARL "QUOTA", capital : 20.000 €, siège social : 66 r. du Bourg - 21000 DIJON, siège de liquidation : 58 r. de la Commanderie Bâtiment A - 54000 NANCY, 532 126 737 R.C.S. DIJON, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Adam BENSADOUN dmt 58 r. de la Commanderie Bâtiment A - 54000 NANCY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de DIJON, en annexe au R.C.S. Société radiée dudit registre.
157842

PMA

Avis de liquidation

PMA, SCI en liquidation, capital 57.169,97 €, siège social : 7 rue des Ecrins - 21110 GENLIS, R.C.S. DIJON 399 811 009. L'assemblée générale du 28/02/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
157997 Pour avis : Le liquidateur.

A.C.C.E.R.

A.C.C.E.R., SARLU au capital de 4.000 €, 2 chemin de Bolot - 21110 TART LE BAS, 493 788 293 R.C.S. DIJON : le 31/03/2021, approbation du compte définitif de liquidation, décharge et quitus de gestion du mandat de liquidateur, et prononcé de la clôture de la liquidation.
157498

TRIBUNAUX

DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

DE GEEST (SARL)

RCS DIJON 838 278 257 - Hôtels et hébergement similaire - rue des Ponts - 21310 BEZE.

Commissaire à l'exécution du plan SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.
158567

CLOTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SYLA NEXHAT PEINTURE EIRL

RM 820571388 - 2 rue Etienne Hajdu - Logement 5 - 21000 DIJON / SYLA NEXHAT - 2 rue Etienne Hajdu - Logement 5 - 21000 DIJON.
158568

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

PEREIRA (SARL)

RCS DIJON 353 195 084 - Travaux de peinture et vitrerie - 36 route Départementale - 21230 ARNAY LE DUC.
158569

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Par jugement en date du 19/05/2021, le tribunal de commerce de PARIS a prononcé la liquidation judiciaire de :

FRANCE FITNESS SARL

117 rue de Charenton - 75012 PARIS 12. DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 19/11/2019. R.C.S. de PARIS : 842 679 409. Etab. secondaire à DIJON : 2019 B 547. Activité : Exploitation d'un centre de remise en forme.

Désigne : Liquidateur(s) judiciaire(s) : SAS BDR & ASSOCIES, en la personne de Maître Xavier BROUARD, 34 rue Sainte-Anne - 75001 PARIS.
158511

Par jugement en date du 19 mai 2021, le tribunal de commerce de SAINT ETIENNE a prononcé la liquidation judiciaire de :

FISCHER SAS

4 boulevard Martin Bernard - 42000 SAINT ETIENNE. Date de cessation des paiements : 31 mars 2021. R.C.S. de SAINT ETIENNE : 812 802 973. Etab. secondaire à DIJON : 2016 B 1320. Activité : Serrurerie, vitrerie, vente et pose d'alarmes, dépannage à domicile H24, bricolage, électricité, réparation de volets, plomberie, sanitaire, chauffage.

Désigne : Liquidateur(s) judiciaire(s) : SELARL MJ SYNERGIE, en la personne de Maître Fabrice CHRETIEN, Le Century, 8 rue Blanqui - 42026 SAINT ETIENNE CEDEX 1.
158548

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

CAPSUD LIVRAISONS (SARL)

RCS DIJON 752 383 505 - Transports routiers de fret de proximité - 1 D rue des Herbiottes - 21160 MARSANNAY LA COTE - Date de cessation des paiements : 25/05/2020.

Liquidateur Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158563

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

LA COUR PAVEE (SARL)

RCS DIJON 481 676 682 - Restauration traditionnelle - rue des Chaldans - Centre Commercial Carrefour - QUETIGNY 21800 QUETIGNY - Date de cessation des paiements : 31/12/2020.

Liquidateur Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158564

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

IDEPELEC (SARL)

RCS DIJON 795 159 516 - Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux - 6 rue de l'Enclôître - 21310 BEZE - Date de cessation des paiements : 10/04/2021.

Liquidateur SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158565

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

MACJAN (SARL)

RCS DIJON 480 278 076 - Blanchisserie-teinturerie de détail - 3 rue des Trois Noyers - 21550 LADOIX-SERRIGNY - Date de cessation des paiements : 19/05/2021.

Liquidateur SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158566

INTERDICTION DE GERER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'interdiction de gérer de :

CETIN YUNUS

en sa qualité de Gérant(e) - RCS DIJON 445 128 416 - 5 rue aux Cordes - 21170 SAINT USAGE - Durée : 8 ans. 158570

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 25/05/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

O 31 (SAS)

RCS DIJON 822 570 792 - Restauration traditionnelle - 31 rue Général Bouchu - 21120 IS SUR TILLE - Date de cessation des paiements : 25/11/2019.

Mandataire judiciaire SELARL MP ASSOCIES représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> 158562

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

EPOUX LEGER

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire, à MARSANNAY LA COTE, CRPCEN 21106, le 25 mai 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Laurent André Hoche LEGER, Conducteur receveur, Né à DIJON (21000) le 7 août 1971.

Et Madame Delphine Marie Claire CHERVET, Assistante sociale, demeurant ensemble à MARSANNAY LA COTE (21160), 8 rue Croix Notre Dame Née à LUXEUIL LES BAINS (70300) le 21 avril 1971.

Mariés à la Mairie de CHENOVE (21300) le 28 juin 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification jusqu'à lors.

De nationalité française. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet. 158495 Pour insertion, le Notaire.

AVIS

ADMINISTRATIF

COMMUNE DE COUCHEY

Création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Le Conseil Municipal de la commune de COUCHEY, par délibération en date du 11 mars 2021, a approuvé le projet de création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), composé :

— Du rapport de présentation des objectifs de l'aire, auquel est annexé le diagnostic ;

— Du règlement ;

— Du document graphique ;

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la mairie. Ladite délibération, ainsi que le rapport de présentation des objectifs de l'aire, le diagnostic, le règlement et le document graphique, peuvent être consultés en mairie, sur rendez-vous, aux jours et heures habituels d'ouverture. 158512

COMMUNE DE CHASSAGNE-MONTRACHET - 21 -

Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération modificative en date du 18 mai 2021, le conseil municipal a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le territoire communal.

Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la mairie.

Cette délibération peut être consultée dans ses locaux. 158501

AVIS DIVERS

MME NICOLE BORGNIE

Dans le cadre du règlement de la succession de Madame Nicole Marie Marguerite BORGNIE, en son vivant retraitée, demeurant à TALANT (21240) 17 rue Charles Dullin, veuve de Monsieur Michel Roger Louis BAILLY et décédée à TALANT (21240) (France), le 29 août 2017.

Les ayants-droits ont déclaré avoir accepté la succession à concurrence de l'actif net aux termes d'un acte reçu par Maître David TASSOU, Notaire à VALENCIENNES le 7 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 790 du Code civil, un inventaire a été établi aux termes d'un acte reçu par Maître David TASSOU, Notaire sus-nommé, le 7 juin 2019 et déposé au greffe du tribunal dans les deux mois de la déclaration.

Conformément aux dispositions de l'article 1337 du Code de procédure civile, Maître David TASSOU, notaire sus-nommé a déposé au greffe le compte définitif d'administration établi aux termes d'un acte en date du 12 mai 2021. 158515



Maître Claire BERGERET
Notaire
4 rue Pierre Palliot - 21000 DIJON

M. PIERRE BRIDET

Envoi en possession

Suivant testament olographe en date du 12 janvier 2021, déposé au rang des minutes de M^e Claire BERGERET, notaire à DIJON, suivant procès-verbal en date du 19 mai 2021, dont une copie authentique a été déposée par lettre recommandée avec accusé réception le 21 mai 2021 au greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Monsieur Pierre Jacques BRIDET, veuf non remarié de Madame Arlette Agnès DUGARDIN, demeurant à DIJON (21000), 27 rue de la Houblonnière, né à DIJON (21000), le 12 mars 1947 et décédé à DIJON (21000), le 17 avril 2021 a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, auprès de Maître Claire BERGERET, Notaire à DIJON (21000), 4 rue Pierre Palliot, notaire chargé du règlement de la succession. 158531

SUCCESSION

VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. ROUSSET JACQUES décédé le 21/10/2017 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218031635/IS. 157919

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. VILLARMET Jean décédé le 04/04/2019 à SEIGNY (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218062891/CM. 158472

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme THOMAS Denise décédée le 02/06/2019 à DIJON (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218057720/SG. 158507

PENSEZ À FAIRE PUBLIER VOTRE ANNONCE PARTOUT EN FRANCE



annoncelegale.jdp @forumeco.com



Le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

En version numérique

Vous êtes abonné au Journal du Palais ?

Découvrez votre hebdomadaire économique et juridique régional en version numérique.

Désormais, le Journal du Palais se lit en ligne

Chaque lundi matin, recevez notre newsletter et accédez, sans coût supplémentaire, à l'édition numérique du Journal du Palais en vous connectant sur notre site.

Si vous n'avez pas reçu la newsletter, ou si vous ne connaissez pas vos identifiants, veuillez nous envoyer votre adresse mail à l'adresse suivante : abonnement.jdp@forumeco.com et nous vous répondrons au plus vite.

COMMENT FAIRE ?

• Cliquez sur le lien figurant dans la newsletter

• Indiquez votre identifiant (adresse mail) ainsi que votre numéro d'abonné figurant sur l'emballage du journal que vous recevez chaque semaine

• Lisez l'intégralité du Journal du Palais sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



L'HEBDO
De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE
Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS
Focus sur des thématiques fortes

Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

- 1 an (52 numéros) : 69 € TTC
- 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC
- 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC
- Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an
(par tacite reconduction)

Société

Nom * : Prénom * :

Adresse * :

..... B. P.

Code Postal, Ville * :

Tél. * :

E-mail * :

Activité :

Signature ou cachet * :

Reso Hebdo Éco

Cohabitation intergénérationnelle : solidarité, esprit d'entraide et bienveillance



PAR BRIGITTE MAFFEO,
DIRECTRICE DE L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION LOGEMENT PLS ADIL 74.
POUR RÉSOHEBDOÉCO,

ASSOCIATION REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX EN FRANCE.

reso-hebdo-eco.com



En France, depuis 2004, la cohabitation intergénérationnelle est portée par

différentes structures qui ont mis en place des chartes de bonnes pratiques et des modèles de contrat. Il faut attendre la loi Élan du 23 novembre 2018 pour qu'elle soit encadrée par des mesures législatives et assurer ainsi une réelle protection à ceux qui ont choisi de partager leur habitat de manière solidaire.

Dans le code de la construction et de l'habitation, le contrat de cohabitation intergénérationnelle est défini comme le « *contrat par lequel une personne de soixante ans et plus, propriétaire ou locataire, s'engage à louer ou sous-louer une partie de son logement à une personne de moins de trente ans moyennant une contrepartie financière modeste* ». Une charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire en précise le cadre général et les modalités pratiques.

Ce dispositif repose sur plusieurs grands principes directeurs relatifs aux logements, à la structure d'encadrement, aux caractéristiques du contrat et à l'engagement des personnes :

- ◆ La cohabitation intergénérationnelle solidaire peut être réalisée chez un propriétaire ou chez un locataire (du parc privé ou du parc social). Si le sénior est locataire de son logement, il doit informer préalablement le bailleur de son intention de sous-louer une partie de son logement à un jeune de moins 30 ans et le bailleur ne peut s'y opposer.

- ◆ Les structures ou associations tierces qui œuvrent à la promotion de la cohabitation intergénérationnelle solidaire ont pour objectif de favoriser la mise en relation des jeu-



nes et des personnes âgées. Elles ne sont pas soumises à la loi Hoguet du 2 janvier 1970 et utilisent une charte qui présente les principes pour vivre ensemble au quotidien et qui sert de support « moral » pour une bonne cohabitation.

- ◆ Le contrat ne relève pas de la loi du 6 juillet 1989 relative aux baux d'habitation mais est régi par le Code civil. La durée est librement convenue entre les parties.

- ◆ Le contrat suppose une « contrepartie financière modeste » réglée par le jeune au sénior. Pour le parc privé, elle est librement convenue entre les parties. Pour le parc social,

la contrepartie est calculée au prorata du loyer et des charges (fluides par exemple), rapporté à la surface habitable du logement. Dans tous les cas, la contrepartie demandée au jeune peut inclure en plus d'une partie loyer, une partie des charges locatives et des abonnements. En complément de cette contrepartie, le jeune peut réaliser des « menus services » qui peuvent correspondre à des temps de présence bienveillante et de partage certains soirs de la semaine. Mais attention, il n'existe aucun « lien de subordination » entre les parties et les menus services sont réalisés « sans but

lucratif pour aucune des parties » et « sans possibilité de requalification en contrat de travail ».

Le sénior s'engage au caractère modeste de la contribution financière. Il veille à ce que les locaux mis à disposition du jeune soient et restent en bon état d'usage et décent.

Fiscalement, la contribution modeste versée dans le cadre du contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire constitue soit un revenu imposable dans la catégorie des Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) soit un revenu imposable dans la catégorie des Bénéfices non commerciaux (BNC).

Une exonération (sous certaines conditions) est prévue pour les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale.

L'esprit d'entraide, de solidarité et la bienveillance sont donc bien les valeurs qui prédominent dans ce type de contrat.

- ◆ Pour connaître les détails de ce dispositif, renseignez-vous auprès des agences départementales d'information logement, présentes sur l'ensemble du territoire français (anil.org) et du réseau Cohabilis (cohabilis.org), acteur de l'habitat partagé.

Essai. La Peugeot de série la plus puissante de l'histoire de la marque combine un bloc essence de 200 chevaux et deux moteurs électriques pour délivrer 360 chevaux aux quatre roues motrices.

Nouvelle 508 PSE : promesse tenue

L'annonce de la généralisation de l'électrification de la gamme Peugeot dans les années à venir a été assortie d'une promesse du constructeur : ne pas renoncer au plaisir de conduite. Propos de circonstance à l'heure où la mutation de l'industrie automobile s'accélère en même temps que le poids des contraintes pesant sur l'automobile ne cesse de croître ? Pas chez Peugeot qui s'efforce de préserver ce qui peut l'être et a envoyé un message clair en annonçant son grand retour dans le championnat du monde d'endurance à l'horizon 2022 avec un prototype hybride.

Le secret de la marque bicentenaire qui célèbre cette année son 210^e anniversaire est là : l'hybridation. Elle permet à la fois de disposer d'un niveau de puissance élevé en associant motorisations thermique et électrique tout en mettant en avant des niveaux de rejets de CO2 très bas. Peugeot a trouvé un nom pour résumer cette association : la « *neo-performance* » ou la performance



responsable.

Promesse tenue avec l'inédite Peugeot 508 PSE, élaborée avec le concours des équipes techniques de Peugeot sport qui ont remporté des succès sur toutes les pistes et les routes du monde et mettent au point la voiture alignée aux 24 heures du Mans dans moins de deux ans. Un modèle de course qui arborera sur sa carrosserie la nouvelle couleur de Peugeot Sport, un vert fluo « kryptonique » qui distingue au premier coup d'oeil la 508 PSE de ses cousines plus

sages.

Selon le cycle européen d'homologation WLTP, la 508 PSE rejette 46g/km de CO2. Pas davantage. On pourra objecter que la façon dont sont mesurées les émissions sont clémentes pour les hybrides rechargeables. Il n'en reste pas moins que le résultat est là.

D'autant plus que la fiche technique de la 508 PSE impressionne : l'ensemble motopropulseur (accouplé à une boîte automatique à huit rapports) délivre 360 chevaux avec un

couple de 520 Newton-mètres. Jamais une Peugeot de série n'avait atteint une telle puissance garantissant des reprises et des accélérations de très haut niveau grâce à la réactivité des deux blocs électriques. Les chiffres mis en avant par le constructeur sont éloquentes : zéro à 100 km/h en 5,2 secondes, passage de 80 à 120 km/h en seulement trois secondes. On passera sur la vitesse maxi, limitée à 250 km/h, mentionnée uniquement pour confirmer son potentiel.

Grâce aux deux moteurs électriques implantés sur les deux essieux, la 508 PSE bénéficie d'une transmission aux quatre roues. De quoi assurer le passage de la puissance aux roues de façon optimale et atteindre un niveau d'efficacité et de sécurité très élevé lorsque les conditions météo deviennent difficiles.

BREAK SW OU BERLINE AU CHOIX

En mode 100% électrique lui permettant d'accéder aux zones de circulations restreintes des centres-villes des grandes agglomérations, la 508 PSE peut parcourir jusqu'à 42 kilomètres. De quoi circuler sans contrainte. Selon les modes de recharge disponibles, le temps pour faire le plein d'électricité varie de deux à sept heures sur des systèmes domestiques.

Esthétiquement, la 508 PSE reste discrète à l'exception que quelques signes distinctifs vert « kryptonique » distribués avec parcimonie : bord de calandre, monogrammes, étriers de disques de frein... Les plus attentifs et les amateurs note-

ront également l'assiette abaissée, les voies élargies (24 millimètres l'avant, 12 millimètres à l'arrière), les roues de 20 pouces ou les disques avant de 380 millimètres de diamètre, pincés par des étriers à quatre pistons.

À bord, on retrouve le i-cockpit exclusif qui fait la fierté de la marque avec quelques spécificités : combiné tête haute 100 % numérique, écran central dix pouces, système audio signé Focal, sièges avant sport assurant un maintien renforcé associant cuir, Alcantara (R) et tissu technique. Sans oublier les surpiqures vert fluo qui courent sur la planche de bord gainée, les contre-portes, le volant, les fauteuils ou la console centrale. Rien d'excessif.

Dernière bonne nouvelle, cette 508 PSE, assemblée sur les chaînes de l'usine PSA de Mulhouse, est déclinée à la fois en berline et en break SW. De quoi semer le trouble dans le gotha des breaks sportifs, chasse gardée des constructeurs allemands premium...

DOMINIQUE MARÉE

PEUGEOT SPORT ENGINEERED ///

NEW 508 ET 508 SW PSE

DEMANDEZ PLUS DE RENSEIGNEMENTS
AUPRÈS DE NOS EXPERTS



Patrick MOUGINS
Conseiller Commercial Sociétés
Peugeot Dijon
Tél. 06 25 53 01 94



Jérôme BOULLA
Conseiller Commercial Sociétés
Peugeot Dijon
Tél. 06 33 36 27 30



Isabelle LECRIVAIN
Conseillère Commerciale Sociétés
Peugeot Chenôve
Tél. 06 25 53 02 42

PEUGEOT RECOMMANDE TOTAL Consommation mixte WLTP (l/100 km) 508 et 508 SW : 2,03 ; Émissions de CO₂ WLTP (g/km) 508 et 508 SW : 46.

CHOPARD
Groupe Automobile

PEUGEOT DIJON

Rue de Cracovie, 21850 ST-APOLLINAIRE
Tél. 03 80 70 70 70 | RCS 499 328 482

PEUGEOT CHENÔVE

5 Rue Gay Lussac, 21200 CHENÔVE
Tél. 03 80 51 52 53 | RCS 499 328 482



Festival. Gamer, danseur, rider, youtuber ou rappeur, bisontins âgés de 12 à 25 ans, sont invités à s'inscrire à un festival des jeunes talents inédit « Ici c'est Besac. »

Besançon offre un festival inédit à ses jeunes talents



Avec « Ici c'est Besac. », un festival d'un nouveau genre initié par la ville de Besançon, la collectivité se donne six mois pour aller chercher ses meilleurs talents et les mettre à contribution autour des thématiques suivantes : le gaming (jeux vidéo), le wheeling (roue arrière à vélo), les vidéos Youtube, la danse et le rap. Par cet événement, la ville souhaite créer et entretenir un lien privilégié et durable avec les jeunes de Besançon. « Qu'ils soient de Planoise ou de la Boucle, étudiants ou jeunes actifs, adeptes des jeux vidéo ou de wheeling, tous doivent être impliqués dans l'opération "Ici c'est Besac." », appuie l'édile. Objectifs affichés : impliquer un maximum de 12 à 25 ans dans l'opération, instaurer une proximité entre ces publics et la collectivité et faire de ces



publics des acteurs majeurs, des ambassadeurs de la ville.

Les jurys sélectionneront les meilleurs candidats qui devront s'affronter en battles. Les gagnants auront l'opportunité de participer à la grande finale et tenteront de remporter les gains mis en jeu : Playstation 5, vélos, week-end VIP pour deux personnes à Paris. Si les meilleurs de chaque discipline

seront la fierté de leurs quartiers et deviendront les ambassadeurs de la ville ; toutes et tous obtiendront la reconnaissance qu'ils méritent et pourquoi pas un avenir...

Créé pour l'évènement, le compte Instagram "Ici, c'est Besac." a enregistré plus de 1.110 abonnés, quatre mois après sa mise en ligne et plus de 950 personnes se sont déjà

inscrites représentant tous les quartiers de la ville. Ce sont pour le moment majoritairement des gamers (61,7 %), des rappeurs (17,7%) et des Youtubers (13,8%) qui ont répondu à l'appel.

Le dispositif comprend une arène virtuelle pour connaître ses résultats, rencontrer les influenceurs partenaires de l'opération le gamer Teezy, le

rappeur Naza et le danseur Salif (présents en physique le 28 août au Palais des Sports à l'occasion des finales de chaque catégorie) ou participer à des concerts live... et une arène au cœur de la ville pour les finales : le Palais des sports avec concerts, food-trucks et autres festivités...

Ouvertes depuis le 15 février, les inscriptions et le festival se déroulent de la manière suivante :

- ♦ jusqu'en avril : les jeunes sont invités à choisir un, deux ou trois compétitions, à se inscrire sur icestbesac.fr et à se faire remarquer par le jury en postant photos ou vidéos de leurs exploits accompagnés du hashtag #icestbesac

- ♦ Fin mai, le jury sélectionne ceux qui pourront intégrer l'arène.

- ♦ En juin : compétition gamer sur les jeux vidéos « Fifa 21 » (les 5 et 6 juin) et « Fortnite » (les 12 et 13 juin) à la maison de quar-

tier de la Grette.

- ♦ le 12 juin : compétition des riders (au stage Léo Lagrange) et des rappeurs (à la maison de quartier Nelson Mandela).

- ♦ Le 26 juin : compétition des Youtubers, dans le cyberspace.

- ♦ Le 3 juillet : compétition des danseurs au conservatoire de Besançon.

- ♦ Le 28 août : toutes les finales place de la révolution à Besançon.

Tout au long du festival, la ville a prévu l'organisation d'un ensemble d'animations participatives faites de consultations construites avec et pour les jeunes, de rencontres professionnelles autour des talents, de propositions concrètes pour développer la ville de demain et jeunes prêts à s'investir pour construire et réaliser une prochaine édition du festival.



EFG

Côte d'Or

VILLAGE VERDE

VICOMTE A.

Circuit dijonnaise

IDEC SPORT

NOSTALGIE

AVON

Agriculture. La sénatrice marnaise Françoise Férat est l'auteur d'un rapport sur le suicide des agriculteurs. Le ministre de l'Agriculture doit formuler dans les prochaines semaines des propositions s'appuyant sur ses conclusions.

« Il faut plus d'humanité à tous les étages »



Vous avez signé un rapport pour lutter contre le

suicide dans le monde agricole. Pourquoi cette démarche ?

♦ **Françoise Férat.** En décembre 2019, mon collègue sénateur Henri Cabanel a déposé une proposition de loi sur la prévention du suicide chez les agriculteurs, qui n'avait qu'un seul article centré sur les difficultés financières des agriculteurs. Au cours des discussions dans l'hémicycle, nous nous sommes aperçus que bien d'autres facteurs menaient à cette détresse. Nous avons donc décidé à l'unanimité, de créer une mission validée par la Commission des affaires économiques à laquelle nous appartenons tous les deux pour engager un travail plus large, plus complet et plus précis sur cette problématique.

Nous avons engagé cette enquête début 2020 et nous y avons consacré plus d'un an car le sujet est terrible et nous nous en sommes encore plus rendus compte au fil de nos rencontres sur le terrain. Nous avons auditionné des banques, la MSA, des agents du ministère de l'Agriculture, des philosophes, des associations... tous ceux qui de près ou de loin sont des partenaires ou parties prenantes de l'agriculture.

♦ **Quels enseignements avez-vous tiré de cette année d'enquête et d'auditions ?**

♦ Nous avons constaté que les difficultés financières sont très présentes dans les cas de suicides d'agriculteurs. Mais le nœud de nombreux problèmes, la pierre angulaire, c'est la rémunération. Les agriculteurs sont des gens qui travaillent énormément, qui ont la passion d'un métier qu'ils exercent sans compter leurs heures et qui ne sont pas rémunérés au juste prix. Un agriculteur par exemple m'a confié être plus riche quand il se lève le matin que quand il se couche le soir après avoir travaillé plus de 12 heures dans sa journée. C'est terrible. D'autres facteurs interviennent comme les tâches administratives, les lourdeurs réglementaires, les problèmes personnels, l'isolement et la solitude auxquels sont confrontés les agriculteurs.

Nous avons aussi constaté l'influence de l'agribashing. Je ne l'ai pas découvert mais je ne savais pas que c'était un phénomène qui pesait autant. Certains agriculteurs sont très régulièrement agressés voire traités de pollueurs ou d'assassins. Pour certains, l'agribashing peut-être la goutte d'eau qui souvent fait déborder le vase. Cela vient aussi s'ajouter à des difficultés familiales ou à l'épuisement. Le burn-out, on en parle dans toutes les professions et on a l'impression de



Les sénateurs Françoise Férat et Henri Cabanel ont présenté en mars 2021 leur rapport sur les agriculteurs en situation de détresse en commission des affaires économiques.

découvrir que les agriculteurs peuvent le subir eux aussi. Les causes peuvent s'ajouter les unes aux autres.

♦ **Y a-t-il forcément un lien entre détresse économique et suicide ?**

♦ Pas pour tous les agriculteurs. Certains se suicident sans avoir de problème économique particulier. Pour la grande majorité d'entre eux, c'est le manque de reconnaissance, qu'elle soit financière, sociale ou humaine.

♦ **Vous évoquez l'importance de l'agribashing. Que faire pour protéger les agriculteurs contre ce phénomène ?**

♦ Nous avons besoin de faire passer un certain nombre de messages et de partager un certain nombre de valeurs. Il faut savoir que même des agriculteurs qui font du bio peuvent se faire agresser en se rendant dans leurs champs. On ne connaît pas d'agriculteurs qui ont envie de dépenser plus que nécessaire pour traiter leurs champs.

D'autant qu'il existe des nouvelles technologies en matière de tracteurs et de matériels pour permettre d'employer moins d'intrants voire pas du tout. On a bien évolué en agriculture dans ce domaine-là.

♦ **Globalement, comment mieux leur venir en aide ?**

♦ On ne part pas de rien en matière de soutien aux agriculteurs : il existe dans certains départements des asso-

ciations qui travaillent beaucoup pour les aider. La difficulté réside en grande partie dans la détection des agriculteurs en difficulté car souvent, ceux qui rencontrent des soucis n'en parlent pas. Leur identification est donc un point fort de ce combat.

♦ **Dans votre rapport, vous avez déterminé cinq axes de travail et 63 propositions pour enrayer les chiffres. Quelles sont les propositions les plus marquantes et les plus urgentes que vous formulez ?**

♦ Il y a dans les départements des associations qui repèrent sur le terrain des personnes en difficulté. Le gouvernement a mis en place sous la houlette des préfets une commission qui réunit les banques, la MSA, les services du département, la Chambre d'agriculture... Ils se rencontrent régulièrement pour aider les agriculteurs en difficultés. Mais il faut aller vers les agriculteurs qui ont des soucis plutôt que d'attendre qu'ils se manifestent. Il faut aussi trouver ensemble des facilités de paiement, un étalement des cotisations, proposer des services de remplacement... toutes sortes d'actions qui permettent d'aller vers les agriculteurs et de leur tendre la main avant qu'il ne soit trop tard.

Il faut remettre plus d'humanité à tous les étages. Avec de l'humain et du bon sens, on réglerait déjà de nombreux problèmes.

♦ **Vous évoquez à plusieurs reprises dans votre rapport le « tabou » du suicide des agriculteurs. Pourquoi est-ce un sujet si difficile à aborder ?**

♦ Je crois que les Français ont du mal à s'avouer cette réalité. Il y a plusieurs raisons à cela. La question de la couverture des suicides par les polices d'assurances est déjà une première difficulté. Il ne faut pas occulter l'après, à savoir la situation dans laquelle se retrouvent les femmes d'agriculteurs du jour au lendemain sans aucune aide, pas uniquement financière. Là encore, le mot « humain » prend tout son sens, quand une femme doit gérer seule du jour au lendemain une moisson, les huissiers, les banquiers ou les relations avec les coopératives... L'accompagnement psychologique est lui aussi primordial.

On souhaite aussi que la MSA continue de suivre ces familles, que les dettes sociales soient largement étalées dans le temps que le conjoint ou la conjointe puisse se remettre et comprendre comment fonctionne l'exploitation. Il faut aussi évoquer la question de la formation de ceux qui restent car rien n'est prévu pour eux aujourd'hui.

♦ **La crise sanitaire a-t-elle aggravé le phénomène ?**

♦ Chez certains, la situation a pu accentuer une forme de précarité économique et un sentiment d'isolement. Je pense notamment aux éle-

veurs de bovins ou au secteur des poules pondeuses... Il y a un ressenti global dans une société qui a vécu plusieurs confinements en un an. Mais il est encore tôt pour en mesurer les effets réels.

♦ **Pour revenir à la question de la rémunération, quelles sont les propositions concrètes que vous formulez ?**

♦ La loi Egalim adoptée en 2018 devait régler ce problème de rémunération, or on s'aperçoit qu'elle a été dévoyée par certains acteurs. C'est pourquoi nous avons déposé une proposition de loi pour la modifier mais l'Assemblée n'avait jamais voulu la prendre en compte.

Mais j'ai entendu avec bonheur le ministre de l'agriculture, Julien Denormandie, annoncer dernièrement qu'il y aurait avant l'été 2021 une Loi Egalim 2. Si la parole est tenue, c'est une bonne chose et cela répond à la première préoccupation de tous les agriculteurs : la rémunération du juste travail effectué. Qui aujourd'hui accepterait de travailler de dix à douze heures par jour pour un Smic à deux ?

♦ **Vous avez également pris la parole au sujet du Fabriqué en France, un thème qui rejoint la question de la souveraineté de notre agriculture et de la transparence de nos assiettes...**

♦ Tout est lié. Il faut prendre d'autres habitudes, aller vers les circuits courts. Il ne s'agit pas de donner des leçons mais si tout le monde faisait un effort dans ce sens, les agriculteurs français s'en sortiraient mieux.

On ne peut pas à la fois surveiller et critiquer un agriculteur dès qu'il sort son tracteur et en même temps acheter des produits qui viennent du bout du monde et dont on ne sait pas comment ils ont été traités - parfois même avec des produits interdits chez nous. Nous sommes fiers de nos agriculteurs, tous ne sont pas suicidaires et ils sont nombreux à réussir. C'est une belle profession qu'il convient de valoriser et de mettre en avant. à nous de tendre la main vers ceux qui rencontrent des difficultés.

PROPOS RECCUEILLIS PAR
BENJAMIN BUSSON,
LES PETITES AFFICHES MATOT-BRAINE

En chiffres

♦ **605** Le nombre de suicides enregistrés en 2015 parmi les assurés du régime agricole, soit environ deux par jour. (*Étude MSA 2019*)

♦ **20 %** Le taux de surmortalité par suicide par rapport à la population générale, selon la MSA. (*Étude Santé publique France 2017*)